

À paraître dans *Arts de poésie et traités du vers français (fin XVI^e-XVII^e siècles)*, éd. par Nadia Cernogora, Emmanuelle Mortgat-Longuet et Guillaume Peureux. Paris : Garnier, 2018, 211–268.

Le Gaynard et la phonétique de la rime au Poitou à la fin du XVI^e siècle

Le *Promptuaire d'unifons* de Pierre le Gaynard¹ — dont la seconde rédaction est publiée en 1585 à Poitiers, après la perte d'un premier manuscrit détruit ou dispersé après l'assassinat en 1572 de l'imprimeur parisien Charles Perier lors du massacre de la Saint-Barthélemy — offre un témoignage unique de l'acclimatation en terre de Poitou, pendant cette période des guerres de religion, du renouveau poétique associé à la Pléiade et plus particulièrement à Ronsard, le « Prince des poètes » constamment invoqué dans cet ouvrage, dont l'usage — tel qu'il est perçu au Poitou — est érigé en modèle pour la licence poétique, considérée comme ornement lorsqu'elle est autorisée.

L'auteur

Sa vie

On ne connaît de l'auteur, outre quelques brèves allusions dans les minutes de notaires de Fontenay-le-Comte² entre 1588 et 1593, que ce qu'il a laissé dans les deux ouvrages de lui qui nous sont parvenus, le *Promptuaire d'unifons* examiné ici et son *Aprenmolire*³ publié à Paris en 1609, où l'auteur présente ses propositions pour une nouvelle réforme orthographique du français et ses méthodes didactiques pour l'enseignement de la lecture⁴ ; un

¹ Pierre LE GAYNARD, *Promptuaire d'unifons ordonné et disposé methodiquement [...] avec quelques autres poesies de son invention*, Poitiers, Nicolas Courtoys, 1585.

² Cf. Jean MAILLAUD, Philippe-Bernard JAUNET et Liliane HALBMEYER, *Notaires de Fontenay-le-Comte : analyses d'un choix de pièces (1578-1632)*, La Roche-sur-Yon, Archives départementales de la Vendée, 2010.

³ Pierre LE GAYNARD, *L'Aprenmolire françois, pour aprendre les jeunes enfans et les estrangers a lire en peu de temps les mots des escritures françoizes, nouvellement inventé et mis en lumière, avec la vraye ortographe françoize*, Paris, J. Berjon, 1609.

⁴ Son dernier ouvrage avait suffisamment de notoriété pour être cité en 1630 par Agrippa d'Aubigné qui le fait recommander par le baron de Faeneste comme un ouvrage utile à qui voudrait

ouvrage qui, mieux que le premier, permet de connaître la prononciation du français au Poitou à cette époque⁵.

Probablement de petite noblesse (il se présente dans ses deux ouvrages comme *Seigneur de la Chaume & de la Vergne sur Sèvre*⁶), il serait né dans le Poitou vers 1522 selon Thurot⁷ et semble avoir étudié les Arts à l'Université de Paris, où il s'était alors intéressé à la poésie :

La familiere frequentatiō (ami Lecteur) que i'auoy avecques beaucoup d'hommes doctes, qui animoit scauemment leur naifue escripture par la fureur estimée, qui mettoit les Muzes en vzage, & qui les faizoit florir en nostre Poëzie Francoize, lors qu'en mon adolescence i'estudiy à Paris, me fit... (*Promptuaire*, f^o ā·v r^o).

À son retour, il a certainement participé aux mouvements littéraires particulièrement vivants à Poitiers, « qui jouait dans l'Ouest de la France à peu près le même rôle que Lyon au Sud-est, Toulouse dans le Midi » (Charmard⁸) à cette époque, véritable « âge d'or de la vie intellectuelle poitevine, comme l'a montré J. Lavaud » (Pignon⁹). Il est très vraisemblable, suppose Diller¹⁰ « malgré l'absence de preuves » (p. 57, n. 5), que Pierre Le Gaygnard était de ceux qui fréquentaient le célèbre salon des Dames des Roches. Lavaud¹¹ qui range Pierre Le Gaygnard parmi les poètes du Poitou — notant néanmoins qu'il y « brille d'un moindre éclat » (p. 172) —, ne trouve aucune source ancienne où il serait mentionné. Le Gaygnard fait

d'AUBIGNÉ, *Les Aventures du baron de Fæneste*, Au Dezert, aux despens de l'Autheur, 1630, p. 282.

⁵ Cf. Yves Charles MORIN, « Le Gaygnard (1609) : L'ancienne orthographe, la nouvelle pédagogie et la réforme orthographique », *Orthographe française : Évolution et pratique*, éd. Alain Desrochers, France Martineau et Yves Charles Morin, Ottawa, Éditions David, 2008, p. 51-90.

⁶ Un acte notarié de 1588 le présente comme « seigneur de la Vergne et de la Falourdière, ces deux terres dépendant de la paroisse Notre-Dame du Chastellier, demeurant audit lieu de la Vergne ». Ces deux seigneuries correspondent vraisemblablement à deux hameaux voisins du département des Deux-Sèvres : *La Vergne* (commune de Moncoutant) et *La Falourdière* (commune de Saint-Jouin de Milly), qui auraient pu dépendre de la paroisse connue en 1764 sous le nom de « Le Chatelier », maintenant fusionnée avec Châteaumur sous le nom Les Châteliers-Châteaumur dans le Département de la Vendée, cf. Jean-Joseph EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, vol. 2, Amsterdam, Desaint et Saillant, 1764, p. 286. — Je remercie MM. Alberic Verdon et Jean-Pierre Camuzard pour leurs conseils et leurs renseignements précieux sur les toponymes de cette région.

⁷ Charles THUROT, *De la prononciation française depuis le commencement du XVII^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Paris, Imprimerie Nationale, vol.1, 1881, p. XL.

⁸ Henri CHAMARD, *Joachim du Bellay, 1522-1560*, Lille, au siège de l'Université, 1900, p. 26.

⁹ Jacques PIGNON, *La gente poitevinne, recueil de textes en patois poitevin du XVII^e siècle*, éd. critique par Jacques Pignon, avec introduction, notes et glossaire, Paris, D'Artrey, 1960, p. 9, n. 11.

¹⁰ George Ellmaker DILLER, *Les dames Des Roches : étude sur la vie littéraire à Poitiers dans la deuxième moitié du XVII^e siècle*, Paris, Droz, 1936.

¹¹ Jacques LAVAUD, « Le Poitou intellectuel et littéraire », *Visages du Poitou*, troisième édition, éd. Jean Chagnolleau, Gaston Dez, René Crozet et Jacques Lavaud, Paris, Horizons de France, 1942, p. 172.

allusion dans son *Promptuaire* à un recueil de poésies intitulé *Reverberations du Mirouer des folies de ce Monde* qu'il aurait écrit, et peut-être publié, avant 1585, dont il ne semble demeurer cependant aucun exemplaire manuscrit ou imprimé¹². Le *Promptuaire* comprend un appendice contenant un échantillon de ses œuvres poétiques, essentiellement des sonnets, avec une prédilection pour le vers rapporté, et une réponse aux stances de Desportes sur le mariage, qui lui a permis de passer à la postérité et de figurer en bonne place dans les ouvrages de Vaganay¹³.

Ce sont près de soixante personnes à qui il dédie les sonnets de cet appendice, du plus haut rang (le Roi, la Reine) aux moindres (le seigneur N. Courtois, Marchand libraire à Poitiers), incluant en bonne place Mesdames des Roches de Poitiers, Scévole de Sainte-Marthe et, en fin de liste, les pauvres. Une analyse minutieuse permettrait peut-être d'en dégager les milieux sociaux et culturels du Poitou dans lesquels il évoluait, où l'art de tourner des vers jouait un rôle important et n'était certainement pas confiné aux grandes manifestations politiques comme les grands jours de Poitiers, dont la mémoire retiendra le badin recueil de *La Puce de Madame des Roches*.

Le Gaygnard était attaché à la maison de la Boullais (ou Boullaye), dont le titulaire en 1585 était Charles Eschalard¹⁴, baron et seigneur de Chasteaumur, de la Tourdoyré, de Pierrefitte, de Maillé, de Chaligné, etc. Il y avait exercé le rôle de précepteur et à ce titre enseigné la lecture et

¹² Cf. René Alexis JOUYNEAU-DESLOGES, « Notice à propos d'un auteur poitevin : Pierre Le Gaygnard », *Procès-verbal de la séance publique du Lycée des Sciences et des Arts, établi à Poitiers*, tenue le 5 Fructidor de l'an cinquième de la République française, une et indivisible, Poitiers, Étienne-Pierre-Julien Catineau. 1797 – an V, p. 52 ; Auguste de LA BOURALIÈRE, *Bibliographie poitevine, ou Dictionnaires des auteurs poitevins et des ouvrages publiés sur le Poitou jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, éd. Alfred Richard, Poitiers, J. Levrier et G. Bonamy, 1908, p. 348 ; Apollin BRIQUET, « Compte rendu de l'ouvrage de Pierre Le Gaygnard, 1585, "Promptuaire d'unisons..." », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* n°15, 1862, p. 1095. — Briquet (*ibid.*), dans un compte rendu tardif du *Promptuaire*, comme le fera aussi plus tard La Bouralière (*ibid.*), voudrait qu'un certain M. de La Bâtardera y soit l'auteur de l'introuvable *Reverberations du Mirouer des folies de ce Monde*. Le Gaygnard signale seulement que certains de ses sonnets, dont ceux qu'il dédie M. de La Bâtardera, à Monsieur Morisson, procureur à Poitiers, et au Seigneur François l'Escorrie, avaient déjà été inclus dans ses *Reverberations*.

¹³ Hugues VAGANAY, *Le sonnet en Italie et en France au XVI^e siècle : Essai de bibliographie comparée*, Lyon, Au siège des Facultés catholiques, 1903, notice n° 31 de l'année 1585. — Vaganay (*ibid.*) reprend le contre-sens commis par Appolin Briquet (*loc. cit.*) et La Bouralière (*loc. cit.*) faisant de M. de La Bâtardera l'auteur des *Reverberations*. — Vaganay rééditera en 1908 la réponse de Le Gaygnard à Desportes, cf. Hugues VAGANAY, *Le Mariage honni par Desportes, louangé par Blanchon, Le Gaygnard, Rouspeau*, Mâcon, Protat Frères, 1908.

¹⁴ Cf. Eugène Henri Edmond BEAUCHET-FILLEAU et Charles de CHERGÉ, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, éd. Henri Andelme Alexandre Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905, p. 297, n° 11 et 12 ; Eugène et Émile HAAG, *La France protestante*, tome 6, deuxième édition, éd. Henri Bordier, Paris, Fischbacher, 1888, p. 50-52.

l'écriture : « instruisant la jeune fille de feu monsieur votre père¹⁵, & où en servant la virile age d'icelui, j'ay joué les principaux personnages du service de la maison » (*Aprenmolire*, f^o *·ij v^o) et diverses autres fonctions qu'il décrit ainsi : « Architecte, domestique, & serviteur ordinaire » (*id.*). Des actes notariés de 1592 et 1593 font voir qu'il a été responsable de l'entretien des fortifications de la place forte de Fontenay et qu'il signait des contrats avec différents maçons au nom de M. de la Boulaye. Les Eschalard étaient protestants et proches de Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui deviendra Henri IV, roi de France¹⁶. On peut supposer que Le Gaynard avait au moins des sympathies protestantes, même s'il dédie un de ses sonnets à « Mesdames des Roches de Poitiers » de convictions antiprotestantes notoires.

Sa langue

Comme la grande majorité de la petite noblesse et de la bourgeoisie de province du XVI^e siècle, il était certainement bilingue, maniant aussi bien le poitevin que la langue du Roy (sans parler des langues classiques : le latin et, peut-être, le grec). Il n'hésite pas dans son *Promptuaire* à noter les particularités phonétiques propres au parler poitevin et à en citer des vers¹⁷ : « Et quant à mé le plus diable y ne crein / Volleur qui set me rapinant mon bien » (f^o ē·viii v^o), mais ne semble pas s'être risqué à en faire lui-même, contrairement à Jean Boiceau à qui il dédie un des sonnets (« à Monsieur de la Borderie Boissay »). On ne s'étonnera guère que Le Gaynard n'ait eu aucun doute sur la conformité de son propre usage, et en particulier de sa prononciation, avec la norme prestigieuse de la Cour. C'est un trait largement

¹⁵ Il s'agit de Charles Eschalard, décédé en 1594. La dédicace de ce livre s'adresse à son fils.

¹⁶ Cf. Eugène et Émile HAAG, *La France protestante*, deuxième édition, éd. Henri Bordier, Paris, Fischbacher, 1888, t. 6, p. 50b ; LA MOUSSAYE, Charles Gouyon, baron de, *Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye, 1553-1587*, éd. critique par Gustave Vallée, Paul Parfouru, Paris, Perrin & Cie, 1901, p. viii, xi, 50 et 62 ; Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, tome second, Maillé, Jean Moussat, 1618, p. 339. — Selon les frères Haag (*ibid.*), Charles Eschalard aurait été « élevé à la cour de Navarre comme enfant d'honneur du jeune Henri ». Il semble plus probable que Charles Eschalard ait été enfant d'honneur à la petite cour de Charles IX, à la même époque qu'Henri de Bourbon. Vallée et Parfouru (*ibid.*) établissent qu'Henri de Bourbon a fréquenté la petite cour entre 1561 et 1566, approximativement en même temps que Charles Gouyon dont ils éditent les *Mémoires*. Agrippa d'Aubigné (*ibid.*), qui semble être l'unique source de l'information sur les relations privilégiées entre Charles Eschalard et Henri de Bourbon, écrit plus précisément « La Boullaie [...] favorisé du Roi de Navarre pour avoir esté nourri enfant d'honneur avec lui » [c'est moi qui souligne]. Charles Eschalard aurait probablement eu un âge comparable à ses compagnons (un peu moins de huit ans pour Henri de Bourbon en 1561, et un peu moins de treize ans pour Charles Gouyon), ce qui permet de croire qu'il avait appris la lecture de Le Gaynard avant d'être admis à la petite cour.

¹⁷ Traduction libre: Et quant à moi le plus diable je ne crains / Voleur qui soit me rapinant mon bien.

partagé par tous les provinciaux éduqués de son époque¹⁸ et en particulier la plupart des grammairiens sur le témoignage desquels se fonde l'essentiel de nos connaissances sur la prononciation du français¹⁹. Les quelques années passées à Paris et sa fréquentation à cette époque « avecques beaucoup d'hommes doctes » avaient probablement poli son langage, sans lui faire perdre de nombreux traits de prononciation du français de sa région.

Nous reviendrons sur plusieurs de ces traits dans les sections sur les bases phonétiques de la rime et du compte syllabique présentés dans son ouvrage. Mentionnons seulement ici la prononciation régionale correspondant au groupe consonantique [gl] de la norme parisienne noté ⟨gl⟩ dans l'orthographe traditionnelle. Dans de nombreux dialectes gallo-romans, les sons que notait le groupe graphique ⟨gl⟩ avaient pris une valeur différente. Son reflet poitevin était alors la liquide palatale [ʎ], identique au son que notaient alors les digraphes ⟨il⟩ et ⟨ill⟩ dans des mots comme *soleil* et *veille*, ou ⟨l⟩ et ⟨ll⟩ comme dans *avril* ou *fil* — souvent devenus des yods [j] dans la langue moderne, mais parfois aussi la latérale simple [l], ou encore amuïs en finale de mot. Cette prononciation du substrat dialectal passait régulièrement dans le français régional comme le montrent à la fois les jugements des grammairiens qui s'élèvent contre cette prononciation « vicieuse » de certaines provinces et l'orthographe que défend Le Gaygnard dans l'*Apprentissage*. Que la prononciation [ʎ] de ⟨gl⟩ fût universellement admise, et en particulier que c'était celle de la norme, ne faisait aucun doute à notre grammairien poitevin. Le digraphe ⟨gl⟩, conclut-il, est la solution toute trouvée pour noter le son de la consonne [ʎ] et lever l'ambiguïté de l'orthographe courante où ⟨l⟩ et ⟨ll⟩ pouvaient aussi noter [l] après ⟨i⟩, comme dans *fil* et *ville*. Il propose donc d'intégrer dans sa réforme orthographique les digraphes ⟨gl⟩²⁰

¹⁸ En fait, à toutes les époques, cf. Yves Charles MORIN, « Le français de référence et les normes de prononciation », *Le français de référence : Constructions et appropriations d'un concept*, éd. Michel Francard, Geneviève Geron et Régine Wilmet, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, n° 26, 2000, p. 108-110.

¹⁹ Cf. Yves Charles MORIN, « L'imaginaire norme de prononciation aux XVI^e et XVII^e siècles », *L'introuvable unité du français – Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e-XVIII^e siècle)*, éd. Serge Lusignan, France Martineau, Yves Charles Morin et Paul Cohen, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 145-226.

²⁰ C'est la même démarche qui explique l'usage de ⟨gli⟩ en Italien pour noter la palatale [ʎ] où le ⟨g⟩ n'est pas étymologique, comme dans *figlio* 'fils' < FLIŪM. On admet parfois une influence de l'orthographe italienne pour expliquer l'usage des graphies ⟨gl⟩ pour [ʎ] dans les textes dialectaux gallo-romans du XVI^e siècle (cf. Pignon, *La gente Poitevinrie, op. cit.*, p. 22), mais rien ne l'indique. La prononciation [ʎ] de la suite graphique ⟨gl⟩, dans les régions où les dialectes l'avaient développée, valait également pour la lecture du latin et l'on peut croire que ce sont plutôt les habitudes de lecture dans cette langue qui ont contribué à l'adoption de ⟨gl⟩ pour [ʎ] dans la littérature dialectale. — On ne trouve cependant aucune trace de cette réforme dans le *Promptuaire* publié vingt-quatre ans avant l'ouvrage où il expose sa réforme orthographique.

et une variante ⟨ilg⟩²¹ qu'il ne justifie pas autrement, pour noter la palatale [ʎ] et d'écrire dorénavant *soleilg* et *figle* au lieu de *soleil* et *fille*.

On peut s'étonner qu'après plusieurs années passées à Paris, le futur grammairien n'ait jamais pris conscience que ⟨gl⟩ s'y prononçait le plus souvent [gl] et que quelques âmes charitables, sans parler des railleurs, ne le lui aient fait savoir. Il faut comprendre que la diversité des accents régionaux et étrangers dans le français qui se parlait à Paris était considérable à cette époque et devait s'accompagner d'une assez grande tolérance. On ne parle pas ici de la langue du « peuple », mais bien de celle de la noblesse — que les politiques de François I^{er} incitaient à venir à Paris —, du Parlement, de l'administration royale, de la haute et moyenne bourgeoisie, et de l'Université. Cette dernière attirait des étudiants de toute l'Europe et de toutes les provinces françaises, dont le français, bien plus que le latin était la langue commune. De retour dans leurs régions d'origine, ceux-ci pouvaient se regrouper en confréries, telles la *Confrérie des clercs parisiens du puy de l'Assomption de Douai*, pour y poursuivre leurs récréations poétiques en français²². C'est d'ailleurs en partie pour lutter contre cet avantage de l'Université de Paris que fut constituée en 1562 l'Université de Douai en territoire « wallon » où les gens de qualité parlaient français et où les étudiants de l'Empire pouvaient ainsi apprendre la langue française sans devoir aller à Paris²³.

Les étudiants à Paris avaient tendance à se regrouper selon leur origine géographique, comme le voulait la tradition qui les obligeait à s'enregistrer auprès de certaines « nations » spécifiques²⁴ : française, normande, picarde, ou allemande. De nombreux collèges dotés par certaines provinces à

²¹ Les deux suites ⟨gl⟩ et ⟨ilg⟩ sont en distribution complémentaire : ⟨gl⟩ à l'intervocalique et ⟨ilg⟩ en fin de mot. Dans mon étude de 2008 sur le système graphique de Le Gaygnard (*op. cit.*, p. 69), je les ai analysées comme des variantes contextuelles notant toutes les deux la palatale [ʎ]. Le corpus des formes pertinentes est relativement réduit et la suite ⟨ilg⟩ y est toujours précédée de ⟨e⟩. On ne peut totalement exclure que le ⟨i⟩ de ⟨ilg⟩ note une glissante [i] après cette voyelle.

²² Cf. Henri POTEZ, « Essai sur les Clercs Parisiens de Douai et le Puy de l'Assomption établi en l'Église Notre-Dame – La confrérie des clercs parisiens du puy de l'Assomption de Douai », *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture Sciences & Arts centrale du département du Nord séant à Douai*, Douai, Imprimerie Goulois, 1937, 3^e série, t. 11, p. 45-98.

²³ Cf. Lodovico GUICCIARDINI, *Description de tout le País Bas autrement dict la Germanie inferieure, ou Basse-Allemagne*, Anvers, Guillaume Silvius, 1567, p. 315 ; Ed VAN EVEN, « Une chaire de littérature française à Louvain en 1562 », *Messenger des sciences historiques, ou, Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, Gand, Eug. Vanderhaegen, 1884, p. 408 ; TRÉNARD, Louis, *De Douai à Lille, une université et son histoire*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1978, p. 11-12.

²⁴ Cf. Serge LUSIGNAN, *Essai d'histoire sociolinguistique – Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012 ; ce chercheur défend la thèse que le regroupement des étudiants de la nation picarde à l'Université de Paris a eu un rôle structurant sur la graphie des actes écrits dans le domaine picard au moyen-âge.

l'intention des boursiers qu'ils envoyaient étudier à Paris contribuait aussi à faire se regrouper les étudiants de mêmes régions, où l'on peut supposer que les accents régionaux passaient plutôt inaperçus — ces collèges attiraient néanmoins des étudiants de nombreuses autres régions, et c'est surtout la diversité des accents qui devait contribuer à l'ouverture sur la variabilité.

L'École poitevine

Il est difficile d'établir s'il existait objectivement une école poitevine de poésie dont les caractéristiques s'expliqueraient en partie par l'usage régional du français. Lemerrier²⁵ parle d'une « sorte de poésie poitevine » (p. 19) en faisant référence à un groupe d'amis du poète normand Vauquelin alors étudiant à l'Université de Poitiers, comprenant aussi Tahureau du Mans, Jean de la Péruse, originaire de la marche limousine du Poitou, et qui ne pouvaient donc pas être représentatifs d'un mouvement culturel enraciné de cette région.

Une particularité poitevine qui demanderait à être examinée plus qu'il n'est possible ici est le statut phonologique et métrique des suites constituées d'une voyelle accentuée suivie d'un chva (dorénavant 'Və). Cette suite s'est contractée à des périodes relativement différentes dans la plupart des dialectes gallo-romans et les français régionaux du domaine d'oïl, souvent pour former une voyelle longue, tout en conservant longtemps sa valeur métrique de deux syllabes dans la poésie, comme dans le mot *vie* de ce vers de Ronsard *La maîtresse des ans, la vie des mourants* (de *L'histoire et l'art de traduire, Sur la traduction de Tite-Live par Hamelin*). Il ne fait aucun doute que le chva de *vie* dans ce vers est, pour son auteur, un chva ornemental, c'est-à-dire une voyelle qui n'est pas justifiée par le système phonologique de son usage régulier mais un artifice soumis à des règles spécifiques pour certains styles en poésie²⁶. Dans son *Abbrégé de l'Art poétique François*, le poète vendômois préconise un nouvel usage où la suite contractée serait tout aussi monosyllabique dans la poésie qu'elle l'est dans la norme dominante du français²⁷, une proposition déjà avancée par Peletier du Mans dans son *Art*

²⁵ Aimé-Prosper LEMERCIER, *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye*, Nancy, Imprimerie Paul Sordoillet, 1887.

²⁶ Cf. Yves Charles MORIN, « Le statut linguistique du chva ornemental dans la poésie et la chanson françaises », *Le sens et la mesure : de la pragmatique à la métrique — Hommages à Benoît de Cornulier*, éd. Jean-Louis Aroui, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 459-498 ; Yves Charles MORIN, « Le Mystère du siège d'Orléans : le chva ornemental et l'activation des consonnes étymologiques dans le français du XV^e siècle », *Por s'onor croistre — Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Pierre Kunstmann*, éd. Yvan Lepage et Christian Milat, Ottawa, Éditions David, 2008, p. 257-271.

²⁷ Pierre de RONSARD, *Abbrégé de l'Art poétique François*, Paris, Gabriel Buon, 1565, 9^o.

*Poétique*²⁸. Cette proposition ne sera pas suivie, mais remplacée par une contrainte interdisant l'utilisation de ces suites dans les contextes où l'usage était dialectalement partagé²⁹.

Il est difficile d'observer la progression dans le temps et dans l'espace de cette contraction précisément parce que ni la poésie ni la graphie ne cherche à l'intégrer et qu'en fin de compte, elle ne la laisse transparaître qu'épisodiquement. Elle est probablement très ancienne dans les dialectes d'oïl du nord et de l'est de la France. Elle est bien établie en Orléanais au milieu du XV^e siècle, comme le montre la métrique du *Mystère du siège d'Orléans*³⁰. La contraction de 'Və est également générale dans la *Chronique métrique* de Guillaume Le Doyen³¹, écrite dans le Maine à la charnière entre le XV^e et le XVI^e siècle, où les reflets de ces suites sont tous monosyllabiques dans le corps du vers. Le notaire lavallois s'autorise de l'identité phonétique des reflets de 'Vəs et 'Vs pour les apparier à la rime : *maladies : pais* 'pays', *Pasques flories : fleur de lis*, *contrées : deniers*, *joyes : moys* ; mais ne confond pas, par contre, les reflets de 'Və et 'V — par exemple *-ie* et *-i*, ou *-ée* et *-é* —, ce qui indique que l'auteur est sensible à la différence de durée vocalique à la rime et qu'il y distinguait les reflets longs de 'Və des reflets brefs de 'V³².

Il est donc significatif que dans le recueil de sonnets publié en 1554 à Poitiers par Tahureau³³, originaire du Mans, on observe moins de deux 'Və dissyllabiques pour 1000 vers, tandis que ce nombre s'élève à plus de six dans la poésie de Le Gaynard³⁴, et à plus de vingt-deux dans le *Ravissement de*

²⁸ Jacques PELETIER DU MANS, *L'Art poétique*, Lyon, Jean de Tournes & Guil. Gazean, 1555, p. 87.

²⁹ Cf. Yves Charles MORIN, « La variation dialectale et l'interdiction des suites Voyelle + e muet dans la poésie classique », *Le vers français : histoire, théorie, esthétique*, éd. Michel Murat, Paris, Champion, 2000, p. 193-227.

³⁰ Cf. Yves Charles MORIN, « Le *Mystère du siège d'Orléans* : le chva ornemental et l'activation des consonnes étymologiques dans le français du XV^e siècle », *Por s'onor croistre — Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Pierre Kunstmann*, éd. Yvan Lepage et Christian Milat, Ottawa, Éditions David, 2008, p. 263.

³¹ Guillaume LE DOYEN, *Annales et chroniques du Pais de Laval et parties circonvoisines, depuis l'an de Notre Seigneur Jhesu-Crist 1480 jusqu'à l'année 1537, avec un préambule retrospectif du temps antique, jadis composées par feu maistre Guillaume le Doyen, en son vivant notaire Roïal au Comté de Laval*, éd. critique par Honoré Godbert et Louis la Beaulière, Laval, Honoré Godbert, 1859.

³² Cf. Yves Charles MORIN, « Les reflets du r final de mot dans la chronique de Guillaume Le Doyen, notaire Roïal au Comté de Laval (1480-1537) », *Dialectologie et étymologie galloromanes — Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, éd. Yan Greub et André Thibault, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 2014, p. 208.

³³ Jacques TAHUREAU, *Sonet, Odes et Mignardises amoureuses de l'Admirée*, Poitiers, chez les de Marnefs et Bouchetz frères, 1554.

³⁴ La pratique de Le Gaynard mériterait une analyse plus fine. Il lui arrive d'écrire sans ⟨e⟩ les terminaisons 'Və (devant consonne) et 'Vəs qui comptent pour une seule syllabe dans le vers : *champs Elizéz* (p. 18), *hymené* (p. 38), *soy* 'soie' (p. 40), *iois* 'joies' (*id.*).

Proserpine de Catherine des Roches³⁵. Magnien-Simonin³⁶ note que Thomas Bicarton, Écossais d'origine mais Poitevin d'adoption, « cultive la diérèse (“vaincu-e de la mort” et “déli-e ta perruque”, p. 99 ; “la gay-e musique”, p. 104 ; “Ta sucré-e chanson”, p. 108) » (p. 77, n. 35), ce qui pourrait refléter son enracinement régional. Cet usage n'est pas rare non plus dans la poésie dialectale poitevine de la même époque, par ex. *Seret trouvée dreturere* ‘Serait trouvée droiturière’ (*Le plet de Jon Michea*³⁷, v. 286) sans atteindre cependant la fréquence notée dans l'œuvre de Le Gaygnard. Ceci ne permet donc pas de conclure que la rétention du chva postvocalique dans la poésie de Le Gaygnard soit nécessairement motivée par le substrat dialectal poitevin. Les enquêtes dialectales indiquent néanmoins que le chva des suites 'Və s'était maintenu à la pause jusqu'à une époque récente dans la région correspondant au Pays Mellois et au Haut Val de Sèvre, une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Poitiers³⁸.

Le maintien de la prononciation dissyllabique de l'ancien français *ëoi* dans les terminaisons *-ëoir* < -ĀTÖRĪŪM et *-ëoire* < -ĀTÖRĪĀM est un autre trait phonétique que le français du Poitou partageait probablement encore au XV^e siècle avec d'autres parlers de l'Ouest³⁹, en particulier de l'Anjou, si l'on

³⁵ DES ROCHES, Madeleine Neveu et Catherine Fredonnoit, dames, *Les missives de Mesdames des Roches, Mere et Fille, avec le Ravissement de Proserpine prins du Latin de Coldian — Et autres imitations et meslanges poétique*, Paris, Abel L'Angelier, 1586 ; DES ROCHES, Madeleine Neveu et Catherine Fredonnoit, dames, *Les missives*, éd. par Anne R. Larsen, Genève, Librairie Droz, 1999.

³⁶ Catherine MAGNIEN-SIMONIN, « Poitiers, 1588 : Thomas Bicarton ou du droit pour un Écossais d'être un poète français », *Albineana, Cahiers d'Aubigné* n° 6, 1995.

³⁷ In *La gente poitevinrie*, éd. critique de Jacques Pignon (*op. cit.*).

³⁸ Cf. Jules GILLIÉRON et Edmond EDMONT, *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 1902-1910 ; Gaston POUGNARD, *Le parler « franco-provençal » d'Airop commune de Romans, Canton de Saint-Maixent, Deux-Sèvres*, La Rochelle, chez l'auteur, 1952 ; Jacques PIGNON, *L'évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres)*, Paris, Éditions d'Artrey, 1960, p. 371. L'ALF (= *Atlas linguistique de la France*) note le maintien du chva à *Échiré* (pt. 510), *Chef-Boutonne* (pt. 513) et *Blanzay* (pt. 514) dans la terminaison *-ue* : *bossue* (carte 149), *bleue* [blyə] (carte 138), *cousue* (carte 1521), observations confirmées pour cette région par Pougnaud (*ibid.*) et Pignon (*ibid.*).

³⁹ L'évolution des terminaisons *-ëoir* et *-ëoire* de l'ancien français est relativement complexe. Il est généralement admis qu'elles continuent les suffixes -ĀTÖRĪŪM et -ĀTÖRĪĀM et qu'elles devaient donc se prononcer primitivement [-ə'oïr] (en deux syllabes) et [-ə'oïrə] (en trois syllabes). Elles finissent par se confondre avec les terminaisons *-oir* (comme dans *dortoir*, *noir*) et *-oire* (comme dans *gloire*, *poire*) de sources multiples. Il est possible qu'il ne s'agisse pas d'un changement phonétique régulier, mais plutôt d'une substitution morphologique de terminaison. En effet, l'amuïssement du chva prétonique aurait dû s'accompagner de l'allongement du noyau syllabique qui le suit, ce dont il ne semble cependant pas y avoir de trace dans la norme du XVI^e siècle. Ainsi, Lanoue (*op. cit.*) n'enregistre pas de différence de durée entre les voyelles des terminaisons issues de *-oire* et de *-ëoire*, que sa langue a par ailleurs conservée dans les reflets des proparoxytons de l'ancien français, en particulier celles qui sont issues de *-ure* et de *-ëure* et devenues respectivement [y] bref, comme dans *ordure*, et [y:] long, comme dans *armure* < afr. *armëure*. Dans les autres dialectes d'oïl, les suffixes issus de -ĀTÖRĪŪM et -ĀTÖRĪĀM ont pu avoir des évolutions relativement différentes, qu'elles soient phonétiques où analogiques. Jean de Meun, originaire de l'Orléanais, dans la

accepte les conclusions de Roy sur la prononciation angevine de cette terminaison⁴⁰ dans les mots comme *pillouères* et *machouères* de la farce de *Maître Pathelin*. Confronté à des usages où les reflètes de *ëoi* étaient devenus monosyllabiques, Le Gaygnard n'a aucun doute qu'il s'agit de licences poétiques (ou *figures* comme il les appelle), c'est-à-dire de divergence par rapport à la norme du parler ordinaire où ils seraient toujours dissyllabiques, comme le conforte son propre usage. Il commente ainsi la prononciation de *machouère* dans le vers de Jodelle *Vn loup dans vn troupeau, rougiroit sa machouere* (*Les discours de Jules Cesar*) : « tu remarqueras *machouere* de trois Sillabes, qui est de quatre » (f^o ĩ r^o), et à la même page, celle de Ronsard dans *L'autre les porte en sa hotte au pressouër* (*Épître à Ambroise de la porte*), où le poète « fait *preffouer* de deux Sillabes affemblant en vn la

continuation du *Roman de la Rose*, qu'il écrit au cours de la deuxième moitié du XIII^e siècle, utilise les rimes léonines *joër* 'jouer' : *miroër* 'miroir' (v. 18185) et *treçoërs* : *miroërs* 'tressoir, cr. pl.' (v. 9273) où la graphie reconstruite *-oër* note une suite dissyllabique probablement prononcée [-u'er]. Cet usage se retrouve à la même époque dans les *Miracles Notre-Dame* de Jean Lemarchant : *ovroër* 'ouvrir' : *joër* 'jouer' (v. 19, mir. 55), *miroër* : *terroër* (v. 195, mir. 3), puis au début du XIV^e siècle dans l'œuvre de Guillaume Guiart, originaire d'Orléans : *doulouères* 'doloire, pl.' : *cleres* 'claire, pl.' (v. 3619), où *-ouë-* est également dissyllabique. Il est fort probable qu'au milieu du XV^e siècle, Arnoul Gréban, originaire du Mans selon Gaston Paris et Gaston Raynaud (p. viii-ix), pouvait adopter à l'occasion le même genre de prononciation dissyllabique [u'e], comme dans l'octosyllabe *le museau vers la manjouère* 'mangeoire' (v. 4617, éd. Jodogne) — les copistes vont cependant corriger un grand nombre des vers de son *Mystère de la Passion* pour permettre une lecture monosyllabique de ces terminaisons. Le *Promptuaire* est apparemment le dernier témoignage d'une prononciation dissyllabique de ce genre, que confirme l'*Aprenmolire* où la graphie de Le Gaygnard indique la prononciation dissyllabique au moyen d'un point au-dessus de chaque lettre, dans (parlôër) 'parloir' comme dans (pôte) 'poète' (p. 238). Il n'est pas difficile d'imager, ni de justifier, une série d'étapes de changements phonétiques successifs qui auraient fait passer [-ə'oïr(ə)] en ancien français à [-o'er(ə)] ou [-u'er(ə)] dans ces dialectes : ə > o, oï > ue, o'ue > o'e > u'e ; sans garantie cependant. La synérèse générale qui allait faire passer [u] à [u̥] devant voyelle, comme dans *fouet* [fu'e(t)] > [fue(t)], va faire disparaître les traces de ces changements, en donnant aux reflètes de *-ĀTŌRĪŪM* et *-ĀTŌRĪĀM* la même forme générale que les autres terminaisons *-oir* et *-oire*. — Cf. Arnoul GRÉBAN, *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban, publié d'après les manuscrits de Paris*, éd. critique par Gaston Paris et Gaston Raynaud, Paris, F. Vieweg, 1878 ; Arnoul GRÉBAN, *Le Mystère de la Passion*, édition critique par Omer Jodogne, Bruxelles, Palais des Académies, 1965-1983 ; Guillaume GUIART, *Branche des Royaux lignages, Chronique métrique de Guillaume Guiart*, éd. critique par Jean Alexandre C. Buchon, Paris, Verdière, 1828 ; Jean LE MARCHANT, *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, éd. critique par Pierre Kunstmann, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973 ; Guillaume de LORRIS et Jean de MEUN, *Le roman de la rose*, éd. critique par Ernest Langlois, Paris, Firmin-Didot, t. 1, 1914, p. 70, 120, 126, 201, 252-3. — Pour la problématique de la suffixation dialectale, cf. Kurt BALDINGER, « Quelques problèmes de la suffixation dialectale », *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui*, éd. Georges Straka, Paris, Klincksieck, 1972, p. 85-169. — Pour la problématique de l'allongement des diphtongues de l'ancien français, cf. Yves Charles MORIN, « Sources et évolution des distinctions de durée vocalique : l'éclairage du gallo-roman », *Études de linguistique gallo-romane*, éd. Mario Barra-Jover, Guylaine Brun-Trigaud, Jean-Philippe Dalbera, Patrick Sauzet et Tobias Scheer, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2012, p. 144-145.

⁴⁰ Bruno ROY, « Des angevinismes dans le Pathelin ? », *Le Moyen français* n° 39-41, 1997, p. 464.

Diphthogue *ouë*, que naturellement nous séparons en parlant faisant ce mot de trois Sillabes » (*id.*).

Les premiers dictionnaires de rime

L'ouvrage de Le Gaynard est le premier dictionnaire de rimes complet à avoir été publié en France. Il existait bien antérieurement quelques listes de mots « unisonants », comme celles qu'on relève dans certains des traités manuscrits de « deuxième rhétorique » (édités par Ernest Langlois⁴¹ en 1902) que Nicole Celeyrette-Pietri⁴² fait apparaître en tête de sa compilation des dictionnaires de rimes, et celles plus nombreuses encore que, pour reposer leur mémoire, les apprentis poètes compilaient, recopiaient, ou s'échangeaient⁴³ — disparues pour la plupart. Les premiers dictionnaires de rimes sont nés de ces efforts, nous apprennent leurs auteurs : Tabourot rappelle comment son oncle Jean Le Fevre⁴⁴ « dressa premièrement ce Repertoire, inuëtaire, ou Dictionnaire (car ainsi auoit il baptizé autrefois ce liure, de diuers noms) pour son foulagement particulier » (f^o ĩ·viii r^o) et Lanoue⁴⁵ qu'il a « premièrement recueilli par maniere de passe-tempz ce dictionnaire [...] desirous de subuenir à la defectuosité de [s]a trõpeuze memoire » (f^o J·ij r^o). C'est pour son propre usage, mais aussi celui de ses amis, que Le Gaynard occupa les « veillées de [s]on adolescence » (f^o ã·iii v^o) à la composition de ce recueil.

Lorsqu'en 1585 l'ouvrage de Le Gaynard sort finalement des presses de l'imprimerie de Hugues Barbou à Limoges, à qui son libraire poitevin avait confié le travail, il existait déjà sur le marché un autre ouvrage intitulé *Dictionnaire des rymes françoises*⁴⁶ préparé par Tabourot, à partir du répertoire de rimes manuscrit de son oncle Jean Le Fevre décédé en 1565. Sa

⁴¹ Ernest LANGLOIS, *Recueil d'Arts de seconde rhétorique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1902.

⁴² Nicole CELEYRETTE-PIETRI, *Les dictionnaires des poètes – De rimes et d'analogie*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1985, p. 108-113.

⁴³ Le Gaynard rapporte dans son *Promptuaire* (f^o ã·iij r^o) qu'une partie du manuscrit dérobé à son imprimeur parisien en 1572, ou peut-être des premières épreuves, avait circulé à la Cour peu de temps après.

⁴⁴ Jean LE FEVRE, *Dictionnaire des rymes françoises, premièrement composé par Jean Le Fevre*, Dijonnois, chanoine de Langres & de Bar sur Aube, et depuis augmenté, corrigé et mis en bon ordre par le Seigneur des Accords, éd. par Estienne Tabourot, Paris, Jean Richer, 1587, f^o ĩ·viii r^o.

⁴⁵ Odet de LANOUE, *Le dictionnaire des rymes françoises*, selon l'ordre des lettres de l'alphabet — auquel deux traitez sont ajoustez, l'un, des coniugaisons françoises, l'autre, de l'orthographe françoise, Genève, les héritiers d'Eustache Vignon, 1596.

⁴⁶ LE FEVRE, Jean, *Dictionnaire des rymes françoises de feu M. Jehan Le Fevre*, Dijonnois, chanoine de Langres, reduict en bon ordre, et augmenté d'un grand nombre de vocables et Monosyllabes François — le tout pour l'avancement de la jeunesse en Poësie Françoise, éd. par Estienne Tabourot, Paris, Galliot du Pré, 1572.

première édition en 1572, confiée au libraire parisien Galliot II du Pré, était cependant très incomplète et bien déficiente, ainsi qu'il le confie :

L'Imprimeur ne comprenant pas mon dire, a fait vne fuite toute contraire à mon dessein : & encore ne sçachant plus ou il estoit, il laissa l'œuvre imparfait & ne mit qu'*A* & *E*, & quelques lettres finales si mal agencées, que ie me suis estonné comme il s'est treuvé des personnes qui ayent eu enuie de l'acheter, si ce n'est qu'ils ont esté trompez par l'apparence du tiltre (Tabourot, 1587, *op. cit.*, f^o ð·iij r^o).

Ce n'est qu'en 1587 que la version complète sera publiée par l'imprimeur-libraire parisien Jean Richer, deux ans après l'ouvrage de Le Gaygnard. Rien ne permet de croire que Le Gaygnard ait eu accès au manuscrit de Jean Le Fevre ni à son édition partielle de 1572. Pour atteindre son objectif de recueillir « tous noz mots excepté les noms propres [...], les mots salles⁴⁷, & impudiques, les conjonctions, propozitions [sic], interjections & autres mots qui ne se mettent que au commencement, où [sic] au milieu des clauzules » (f^o ï·v v^o), il a profité des progrès de la lexicographie naissante : le « Dictionnaire imprimé⁴⁸ » — dont il critique les prononciations indiquées pour *cour* et *toujours*⁴⁹ (f^o ï v^o) — est certainement la source principale de sa nomenclature.

L'objectif principal des dictionnaires est d'aider la mémoire défaillante des poètes. On appréciera la description des frustrations des poètes sans cette aide, « ennuyez de ronger leurs Ongles, & grater en vain leurs Oreilles » (*Promptuaire*, f^o ã·v r^o), en « peine de se gratter le derriere de la teste, rōger

⁴⁷ Comme Tabourot, il accueille néanmoins des mots comme *merde* ou (*la*) *fesse*, volontairement écartés par Lanoue ; ce dernier accepte cependant la forme verbale (*il*) *fesse*, distincte du nom *fesse* par son étymologie et, parfois, sa prononciation. (Dans la région parisienne, la forme verbale a une voyelle longue, contrairement au nom.)

⁴⁸ Ce ne pouvait être à cette époque qu'un des dictionnaires bilingues issus du travail de Robert Estienne, dont les premiers sont : Robert ESTIENNE, *Dictionarium, seu Latinae linguae thesaurus ... cum gallica fere interpretatione*, Paris, Robert Estienne, 1531 ; Robert ESTIENNE, *Dictionnaire francoislatin contenant les motz et manières de parler francois, tournez en latin*, Paris, Robert Estienne, 1539 ; Robert ESTIENNE, *Dictionarium latinogallicum, thesauro nostro ita ex adverso respondens*, Paris, Robert Estienne, 1543 ; Robert, ESTIENNE, *Dictionnaire francoislatin, autrement dict Les mots francois, avec les manieres duser diceulx, tournez en latin*, Paris, Robert Estienne, 1549.

⁴⁹ L'auteur aurait erré, dit-il, en autorisant la prononciation des mots *court* et *toujours* sans leur consonne finale *t* et *s* dans la langue courante, bien qu'elle soit légitime dans le vers. Il n'aurait pas dû « mettre en fon Dictionnaire imprimé aux mots de *Court* & *toufiours*, alij scribunt *Cour*, *toufiour* » (f^o ï v^o). Si l'on trouve bien l'expression « alij scribunt *Cour* » dans les éditions de 1549 et 1573 du *Dictionnaire francoislatin*, aucun des dictionnaires bilingues originalement écrits par Robert Estienne ou réédités avant 1585 ne reconnaît la graphie de *toujours* sans le *s* final ; la variante moderne *cour* n'apparaît dans ces dictionnaires qu'à partir de 1549 et uniquement lorsque ce mot est utilisé dans le sens du mot latin *curia* ; même dans ce cas, *court* est la graphie de loin la plus fréquente.

leur ongles, leuer les yeux en l'air, & de despit quelsques-fois frapper du pied sur terre ou du poing sur vne table, laissant la befongne imparfaite par faute d'un pauvre bout de vers » (Tabourot, 1587, *op. cit.*, f^o ð·iiij r^o) et finalement frustrés « pource qu'à la verité, maintes belles conceptions eschappent à ceux qui font quelquefois demie heure à se ronger les points pour trouuer le bout d'un vers » (Lanoue, *op. cit.*, f^o ¶·iiij v^o).

Il est cependant un second objectif du dictionnaire de rimes, moins bien compris, qui est de faire connaître et d'enseigner les normes de prononciation, toute ambiguës que soient à cette époque les conceptions du bon usage. Les œuvres poétiques constitueraient l'accès privilégié à ces normes et sont souvent invoquées dans les débats des grammairiens. En enregistrant les usages poétiques légitimes, les auteurs de dictionnaires de rimes faisaient œuvre de grammairiens. Le Gaynard n'a aucun doute sur l'existence d'une norme de prononciation commune, malgré une orthographe déficiente qu'il dénonce :

Regardons donc à ecrire comme nous parlons, & ne nous dementons point en nostre mode d'efcrire & de prononcer. Nous sommes tous d'accord sur la prononciation, elle est approuee de tous, nous ne sommes pas en debat à qui la prononcera le mieux (*Aprenmolire*, p. 174-175).

Cette norme s'acquiert au contact de ceux qui la possèdent, mais plus encore par étude, et plus particulièrement celle des œuvres poétiques de « noz doctes Poëtes François ». Les dictionnaires de rimes synthétisent ce savoir au bénéfice des débutants qui doivent se familiariser avec la grammaire française (devenir « bons grammairiens ») même si ces derniers « ne font verfez aux Langues [*scil.* latines et grecques] ». Son ouvrage est donc utile :

aux apprentifs qui s'en voudroient feruir, lesquelz ie dezire estre bons Grammariens François pour sçauoir bien & correctement prononçer, & Escripre les Vni-fons (*Promptuaire*, f^o ã·vii v^o).

Lanoue présente également son dictionnaire comme un raccourci à une « longue lecture » des œuvres nécessaires pour acquérir la norme, notant que « chacū est cōtraint de suiure son iugemēt, qui ne peut estre bien ferme en cela, qu'apres auoir lōgtemps feuilleté les meilleurs Poëmes » (f^o ¶·iiij r^o) et qu'un tel dictionnaire est utile non seulement « à l'auancement des studieus de la Poëfie », mais peut aussi contribuer « à l'auancement [...] (par occasion) de ceux qui voudront bien parler François » (f^o ¶·viiij r^o).

Les figures

Les grammairiens ont cependant beaucoup de difficultés à concilier le conflit entre les usages, parfois variables, des poètes et l'idée personnelle qu'ils se font de la norme de prononciation. Les « métaplasmes » ou « figures » de la métrique classique fournissent un arsenal tout trouvé de justifications. Le poète inspiré peut, doit même dans certains cas, transgresser les usages ordinaires. C'est ainsi, par exemple, que Peletier⁵⁰ recommande d'étendre au français les figures de la poésie latine : « j'è n'è suis point d'è contr'opinion, qu'è l'è Poëtè François an puiss'è user [...] quand c'è n'è s'eroët pour autr'è chos'è, qu'è pour arracher notr'è Poësiè d'antr'è les meins, ou plus töt d'antr'è les Languès du commun » (p. 86).

Dans la préface de son dictionnaire, Le Gaynard ne fait faute de rappeler les figures classiques qui légitimeraient, selon lui, les écarts entre la langue ordinaire et la langue poétique. Comme Peletier, il considère la figure comme un outil légitime de la langue poétique : « qui est vne licence & hardiesse par fus l'ordinaire, permission deuenue en familiere vance aux poëtes : tant pour embellir leurs Vers et Poëmes : que pour se suruenir à la necessité » (*Promptuaire*, f^o ã·vi v^o). Lote⁵¹ blâme expressément le théoricien poitevin de « complaisance » pour avoir élevé la licence au niveau de « parure et [d']ornement » (p. 307). Il n'était pourtant pas le seul.

Le Gaynard invoque certaines figures pour justifier l'appariement à la rime de terminaisons dont la graphie conventionnelle cache l'identité des prononciations (consonnes muettes, liaison, homophonie que cachent des graphies différentes, etc.). Les exemples qu'il présente incluent aussi de véritables licences relevées dans les œuvres de poètes influents — qui, selon Lote, auraient considéré qu'une rime devient admissible dès lors « qu'un dialecte quelconque l'autorise, même quand ce n'est pas celui que parle l'auteur » (*ibid.*).

Ce ne sont pas les écarts rapportés aux normes courantes de la prononciation à Paris ou à la Cour qui interpellent Le Gaynard, cependant. C'est son propre usage dissyllabique de ⟨ouë⟩ dans *machouère* et *pressouër* — ainsi qu'il a été discuté plus haut — qui lui fait conclure que Jodelle et Ronsard se sont autorisés de la liberté qu'accorde la « synereze » pour en demander une lecture monosyllabique. C'est la même raison qui lui fait voir une licence dans la prononciation [zu] de *joug* et [lu] de *loup* dans ces vers de Ronsard :

⁵⁰ Jacques PELETIER DU MANS, *L'Art poétique*, Lyon, Jean de Tournes & Guil. Gazean, 1555.

⁵¹ LOTE, Georges, *Histoire du vers français*, tome 6 – *Le XVI^e et le XVII^e siècles – Les genres poétiques ; les vers et la langue ; la réforme de la déclamation dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1991.

Pour en aimer vn' autre en ce Pais d'Anjou :
Ou maintenant Amour me detient foubz le Iou. (*Second livre des Amours*)

L'vn fait vne trainée, & pendus à vn Clou,
Enleué par les Pieds le renard ou le Lou. (*Troisième livre des Amours*)

Le Gaygnard prononce ces mots : [zuk] et [lup], conformément à l'usage poitevin de son époque, et suppose que c'est la prononciation généralement admise. La rime avec *Anjou* et *Clou* n'est possible, croit-il, que parce que Ronsard s'est autorisé de l'apocope, une figure qui permet « la diffractio[n] [de lettres] à la fin d'un Vers. » Il y voit un modèle de hardiesse dont les poètes contemporains ne devraient pas hésiter à s'inspirer : « En ces Vers le Poète à diffractio[n] de bonne grace le G· de *ioug* & le P· de *Loup*, pour nous enseigner à pratiquer cette figure quand nous en ferons contrains » (f^o ē·viiij r^o).

La variante de prononciation [zuk] de *joug* a été recommandée par certains grammairiens français jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et la prononciation [zug] à partir du milieu du même siècle⁵². La Carte 1 ci-dessous, construite à partir de l'ALF⁵³, montre que la prononciation [zuk] était encore dominante dans les dialectes poitevins au début du XX^e siècle⁵⁴. La variante de prononciation [lup] de *loup*, par contre, n'a été mentionnée que par un seul des grammairiens examinés par Thurot, en l'occurrence Lanoue, originaire de l'Ouest. La Carte 2 montre que la prononciation dialectale héréditaire [lup]⁵⁵ du Sud-Ouest de la France était encore attestée dans la plupart des Départements vendéens au début du XX^e siècle, mais qu'elle y a souvent été remplacée par [luk] dont le [k] final s'explique comme celui de *joug*. Il est possible que les deux variantes dialectales s'observaient déjà au

⁵² Cf. Charles THUROT, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Paris, Imprimerie Nationale, vol.2, 1883, p. 117.

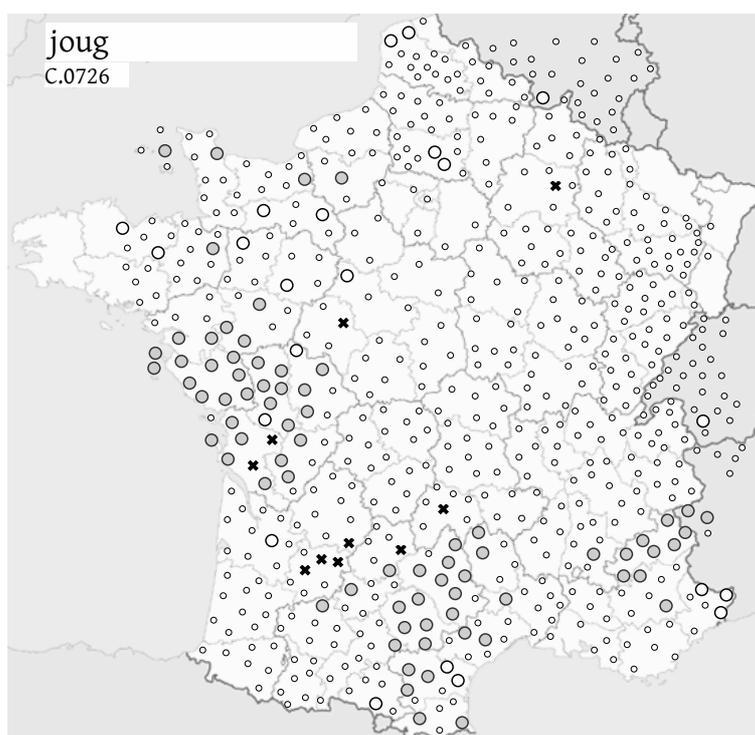
⁵³ ALF = *Atlas linguistique de la France*, op. cit.

⁵⁴ Le développement du [k] final de *joug* est mal compris, mais ne saurait résulter de l'ajout d'une lettre muette ⟨g⟩ sur le modèle du latin qui aurait « fini par être prononcée vers la fin du [XVI^e] siècle » comme le voudrait Fouché, cf. Pierre FOUCHÉ, *Phonétique historique du français*, vol. 3 : les consonnes, Paris, Klincksieck, 1966, p. 680. La présence d'un [k] final dans les reflets dialectaux *jouc*, *juc* 'perchoir pour les poules' du francique JŪK (FEW 16.287b) dans les mêmes régions ne saurait s'expliquer ainsi. L'origine du [k] pourrait être différente selon les régions. Dans le Poitou, un [k] s'est souvent développé — soit phonétiquement, soit par analogie — après une voyelle finale, en particulier après [u] final, comme dans les reflets de CLAVU 'clou', MOLLĒM 'mou', NŌDŪM 'nœud', SŪTEM 'soue', mais aussi après d'autres voyelles et même après [r], cf. Yves Charles MORIN, « On the morphologization of word-final consonant deletion in French », *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, éd. Henning Andersen, Berlin, Mouton de Gruyter, 1986, p. 181-183.

⁵⁵ Le lexique vendéen contient un certain nombre de mots héréditaires où la lénition de [p] intervocalique s'est arrêtée à l'étape [b], comme dans CŪPĀM > [kybə] (et [kyb] dans les dialectes modernes) 'cuve', avec assourdissement de la consonne finale après les syncopes romanes comme dans CAPUT > anc. poit. *chep* 'chef, tête', LŪPŪM > [lup] 'loup', cf. Pignon, *L'évolution phonétique*, op. cit., p. 419-428).

XVI^e siècle ; la variante [lup] conforme à la graphie courante ⟨loup⟩ était seule susceptible de s'imposer dans le français régional des lettrés, cependant.

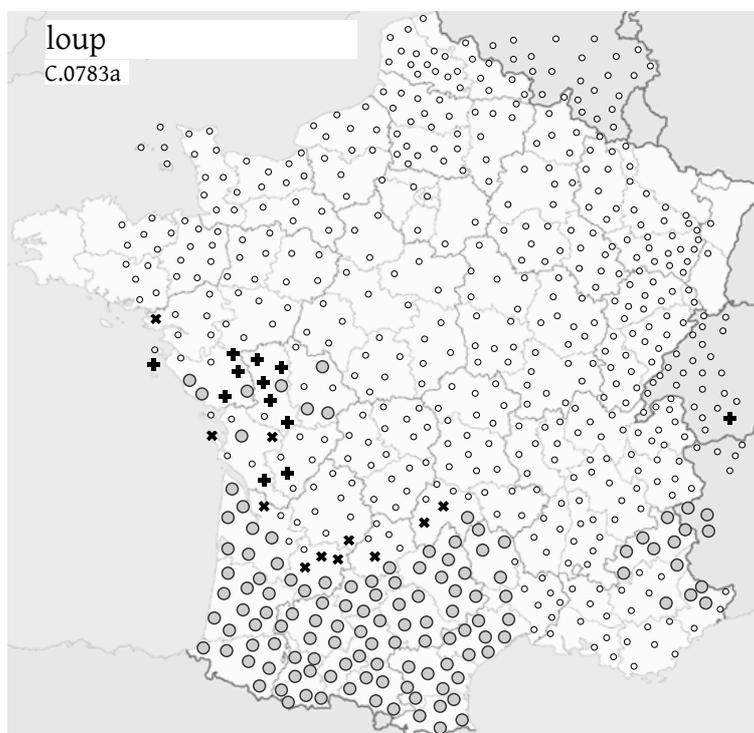
L'usage des *figures* de la métrique classique, telles qu'elles sont comprises au XVI^e siècle, montre comment chacun pouvait réinterpréter les productions poétiques en fonction des usages régionaux, et combien était illusoire l'idée que les corpus d'œuvres poétiques puissent donner accès aux normes de prononciation. Il n'en est meilleure preuve que la description de la prononciation du français régional poitevin que nous livrera l'auteur dans son *Aprenmolire*, quinze ans après son *Promptuaire*. Ces corpus donnent accès aux normes de la langue des vers, et c'est fondamentalement ce qu'il faut maîtriser lorsqu'on veut se faire apprécier pour ses productions poétiques — mais qui ne suffit manifestement pas, comme s'en plaint amèrement Thomas Bicarton⁵⁶.



Carte 1. Consonne finale de *joug* dans l'ALF

● = [k], ○ = [g, ɣ], ✕ = [t]

⁵⁶ Cf. Catherine MAGNIEN-SIMONIN, *op. cit.*



Carte 2. Consonne finale de *loup* dans l'ALF

○ = [p], + = [k], ✕ = [t]

La rime

L'organisation des rimes dans le dictionnaire

C'est à Ronsard que Le Gaynard emprunte la définition de la rime :

ie prendray la deffinition d'uni-son [de Ronsard], mot qui selon nostre Langue est plus significatif que Ryme [...] comme tu oiras le deffinissant, estre *vne Consonance & cadence de Sillabes, tombentes sur la fin & liziere*⁵⁷ *des vers* : qu'il faut obseruer tant aux Masculins, que aux Vers Fœminins de deux entieres & parfaites {syllabes} : ou pour le moins d'vne aux Masculins, pour-veu qu'elle soit rezonante, & d'vn son entier, & parfait⁵⁸ (*Promptuaire* f° ã·v v°).

⁵⁷ L'expression « fin et liziere » se retrouve dans *La rhétorique françoise* de Fouquelin (Antoine FOUQUELIN, alias Foclin, *La rhétorique françoise*, Paris, Wechel, 1555).

⁵⁸ J'ai mis en italique le texte qu'il a repris à Ronsard (*op. cit.*, f° 7r°), dont il a retranché le nom *syllabes* entre accolades ici.

Si l'on caractérise la rime comme la mise en relation selon certains critères des terminaisons de deux ou plusieurs vers, on voit que la définition précédente fait intervenir un schéma de base exigeant l'identité phonique – ou au moins une certaine conformité phonique – de la dernière syllabe tonique et, le cas échéant, de la syllabe posttonique suivante. J'appellerai « basique » une rime qui satisfait ce schéma de base. À noter qu'une rime masculine basique pourrait ne pas satisfaire la définition précédente si elle n'était pas « rezonante, & d'un son entier, & parfait », des propriétés qui ne sont pas autrement précisées et qui n'interviennent pas dans l'organisation matérielle du *Promptuaire*.

Le Gaygnard fait remarquer que les poètes, y compris Ronsard, utilisent souvent des rimes masculines moins contraignantes (f^o ē·iiij r^o), où la conformité phonique porte sur « le mi-syllabe⁵⁹ » par quoi il entend certainement la terminaison comprenant la voyelle tonique et tout ce qui la suit : les « mi-syllabes [...] se commencent par Voyelles ou Diphtongues [sic], étant celles qui donnent le son à toutes Syllabes » (f^o ē·iiij v^o). Plus généralement, les rimes où la conformité phonique porte sur la terminaison commençant à partir de la voyelle tonique (appelées ici « terminaisons catatoniques », selon la terminologie proposée par Cornulier⁶⁰) et que j'appellerai ici « canoniques », jouent un rôle fondamental dans l'organisation matérielle du *Promptuaire*, où les mots sont rassemblés en groupes de rimes canoniques et en sous-groupes qui renvoient à ces derniers. Les rimes simplement canoniques ne seraient cependant que des licences⁶¹, plus ou moins acceptables selon la nature de l'œuvre, mais toujours admissibles avec les noms propres ou lorsqu'un des mots à la rime est un monosyllabe (*Promptuaire*, f^o ē·iiij r^o-v^o).

Le Gaygnard, qui cite abondamment des rimes féminines simplement canoniques dans les œuvres des auteurs donnés en modèle, ne semble cependant pas avoir jugé utile de préciser dans son introduction qu'elles étaient des licences, au même type que les rimes masculines simplement canoniques.

⁵⁹ Le Gaygnard emprunte probablement la notion de « mi-syllabe » ou « demi syllabe » à Sébillet, qu'il ne mentionne cependant pas, cf. Thomas SÉBILLET, *Art poetique françois – Pour l'instruction des ieunes studieus, & encor peu avancéz en la Poesie Françoise*, Paris, Arnoul l'Angelié, 1548, f^o 22v^o-23v^o.

⁶⁰ Benoît de CORNULIER, « Rime et contre-rime en tradition orale et littéraire », *Poétique de la rime*, éd. Michel Murat et Jacqueline Dangel, Paris, Champion, 2005, p. 125-178.

⁶¹ Le Gaygnard, qui cite abondamment des rimes féminines simplement canoniques dans les œuvres des auteurs donnés en modèle, ne semble cependant pas avoir jugé utile de préciser dans son introduction qu'elles étaient des licences, au même type que les rimes masculines simplement canoniques.

L'organisation du *Promptuaire* indique que son auteur connaît un troisième type de rimes qui s'impose « pour la rareté, & pour la nécessité » de certaines terminaisons ($f^o \tilde{i} \cdot ij \ v^o$), que j'appellerai ici « légères ». Ces rimes se satisfont d'une identité phonétique partielle de la terminaison catatonique, comme il en sera discuté plus bas. Implicite aussi dans cette organisation, une hiérarchie donne la préséance aux rimes basiques, et tout de suite après aux rimes canoniques, laissant les rimes légères comme dernier recours.

Le classement des rimes dans le dictionnaire est entièrement fondé sur une conception particulière de l'auteur d'une certaine orthographe simplifiée⁶² (qu'il appelle « l'orthographe moderne ») où il supprime *certaines* des lettres superflues de la graphie courante de cette époque (ou « orthographe antique ») — il conserve néanmoins parfois cette dernière dans le corps du dictionnaire, avec des renvois à la première, « pour contenter en cela les vngs, & les aultres » ($f^o \tilde{e} \cdot v \ v^o \tilde{e} \cdot vj \ r^o$). L'auteur présente sous un même « tilde » la liste de tous les mots ayant des terminaisons catatoniques homographes. Par exemple, sous le titre EGE, il enregistre une liste qui commence ainsi : *le Liege, du Liege, Piege, Siege, Affiege, Sortilege, Allege, College...* (p. 124-125). Ce genre de listes constitue une unité de base de son système descriptif ou un « groupe graphique (de rime) » comme je l'appellerai⁶³. Le même mot peut appartenir à deux groupes graphiques distincts sans que ce classement n'implique nécessairement deux prononciations différentes, ainsi qu'on pourrait penser pour *vne Flufte* 'flûte' rangé sous VSTE (p. 359) et *vne Fleute* rangé sous EUTE⁶⁴ (p. 365).

⁶² Cette « orthographe moderne » anticipe l'essai de simplification orthographique qu'il développera dans son *Aprenmolire*. Il y distinguera alors trois orthographes : l'« ancienne », la « réformée » et la « nouvelle » (p. 86), où il entend par la dernière, le fruit de ses propres réflexions. Malheureusement, l'essentiel de cet ouvrage est imprimé dans l'ancienne orthographe, la nouvelle n'apparaissant que ponctuellement dans les exemples utilisés pour l'illustrer.

⁶³ Le Gaynard utilise plutôt le terme « amas ». — Pour faciliter l'identification des rimes féminines basiques (avec homophonie des deux dernières syllabes finales complètes), l'auteur ordonne les mots à l'intérieur d'un même groupe graphique par ordre alphabétique-phonétique inverse (un ordre parfois approximatif, cependant), où des lettres distinctes ont le même rang lorsqu'elles notent le même son, comme ⟨s⟩, ⟨ss⟩ et ⟨c⟩ valant [s]. Pour faciliter celle des rimes masculines riches (avec homophonie de la syllabe finale complète), outre l'ordre alphabétique-phonétique inverse des groupes graphiques, l'auteur prévoit des sous-groupes rassemblant tous les mots à syllabes toniques homographes ; par exemple les sous-groupes DIF (p. 81 ; *Maladif, Tardif*) et SIF (p. 338 ; *Massif, Passif, Successif...*), chacun suivi d'un renvoi au groupe graphique principal IF (p. 156-157) — celui-ci reprenant en principe tous les mots des sous-groupes en IF — ce qui permet au poète de trouver les autres mots offrant une rime canonique (c'est-à-dire avec simple identité phonétique des terminaisons catatoniques). Les mots dont la syllabe finale est orpheline (c'est-à-dire sans disponibilité de rime basique dans le lexique, comme c'est le cas de l'adjectif *Vif*, p. 414) sont notés dans le dictionnaire à leur place alphabétique avec un renvoi au groupe graphique principal. Curieusement, le mot *Sauf* apparaît ainsi à sa place orthographique (p. 321) avec un renvoi au groupe graphique principal OF... qui n'existe pas.

⁶⁴ On reviendra cependant sur cette question dans la section consacrée aux rimes en *eu*.

La rime est possible pour chaque paire de mots appartenant à un même groupe, mais aussi pour deux mots appartenant à deux groupes graphiques distincts suivis de renvois appropriés. Ainsi l'auteur relève sous le titre EIGE la liste *vn Pleige, il Pleige..., Neige, Defneige*. Un renvoi au groupe EIGE apparaît à la fin du groupe graphique EGE, indiquant que les mots du premier riment avec ceux du second. Inversement, un renvoi à EGE est donné à la fin du groupe graphique EIGE. Rien ne permet de dire si les renvois entre groupes impliquent l'homophonie des terminaisons catatoniques ou si les mots des deux groupes riment simplement par licence en ajustant, par exemple, la prononciation des mots en EIGE à la prononciation des mots en EGE, s'il y avait une différence entre les deux.

Le mode d'emploi des renvois est illustré dans la préface pour des terminaisons phonétiquement distinctes requérant une forme d'ajustement. Le renvoi de AR (*Car, Char, Calmar, Rempar, Branquar, Nectar...*) aux groupes ARD (*Chiard, Criard, Couard...*) et ART (*Art, Efcart, Soudart...*), précise-t-il, autorise la rime d'un mot du premier groupe avec un des deux autres, dont on retranche alors le ⟨t⟩ ou le ⟨d⟩ final⁶⁵ par licence :

Tu troueras soubz les mots en AR· vn renuoy à ARD· & à ART· pour les chercher à ta neccellité feullement ne pouuant parmi les en AR· trouuer aucun mot que tu puiffes mettre elegamment à la fin des Vers [...] Et ayant choizi soubz l'vn de ces deux Tiltres vn mot propre, & à propos : tu luy rentrencheras de D, ou le T, final par figure, & licence Poétique, pour rendre ton Vers plus, & mieux vni-fonnant (f^o ē·vi r^o).

Rimes canoniques et rimes légères

Si l'on peut croire que la rime entre deux mots regroupés sous un même titre est canonique (impliquant l'identité phonétique de leurs terminaisons catatoniques — à la durée vocalique près, comme il en sera discuté ci-dessous), ce n'est pas nécessairement le cas des mots dont la rime est autorisée par les renvois.

Il fait peu de doute que les rimes signalées par les renvois entre les groupes ITTE (p. 364 ; ex. *Quitte, Fritte*) et ITE (p. 350 ; ex. *Merite, Frite*), par exemple, impliquent l'identité phonétique complète des terminaisons catatoniques. Les renvois entre les groupes AVTE (p. 364-365, ex. *Saute*) et OSTE (p. 359, ex. *Cofte* 'côte') pourraient également signaler une rime canonique. Rien dans le dictionnaire de rimes cependant ne permet d'affirmer

⁶⁵ Le retranchement des lettres-consonnes ⟨t⟩ ou ⟨d⟩ implique l'effacement du [t] final de la prononciation que notaient ces lettres dans la langue de Le Gaygnard ; cf. n. ### p. ###, où l'auteur indique qu'il prononçait le [t] final de *court* 'cour' < COHORTÈM.

que les voyelles notées ⟨au⟩ dans *saute* et ⟨o⟩ dans *cofte* soient homophones dans l'usage décrit par Le Gaygnard. La première aurait pu noter une diphtongue du type [a_u, a_u, o_u] ou [o_u] comme la connaissaient certaines variétés du dialecte poitevin à cette époque⁶⁶ et parfois même encore au milieu du XX^e siècle. Dans son *Aprenmolire* (p. 147), l'auteur précise que le digraphe ⟨au⟩ de mots comme *saute* notait une monophthongue longue identique à la voyelle tonique [ɔ:] de mots comme *cofte*, laissant entendre que contrairement au dialecte poitevin, le français des classes privilégiées du Poitou avait dès la fin du XVI^e siècle adopté la prononciation monophthonguée de l'ancienne diphtongue [a_u]. Nous verrons, cependant, dans l'examen ci-dessous des rimes en ⟨eu⟩ que les prononciations défendues en 1609 dans l'*Aprenmolire* ont été fortement influencées par sa lecture des ouvrages que Ramus⁶⁷ et Baïf⁶⁸ avaient publiés au début des années 1570 et ne correspondent pas nécessairement à la prononciation poitevine du français dans les années 1560 et du début des années 1570 quand il avait conçu la structure de son *Promptuaire*⁶⁹.

Il existe d'autres cas, cependant, où la rime permise par renvoi implique des terminaisons catatoniques qui ne pouvaient être complètement homophones. Le traitement des groupes homographes ASTE, ESTE, ISTE, OSTE, USTE, ASTRE, ESTRE est significatif à cet égard. Selon toute évidence, l'auteur fait une distinction selon que le ⟨s⟩ était ou non muet pour chacun de ces groupes. Ainsi un premier titre ESTE (p. 357-358) regroupe des mots comme *Befte*, *vne Fefte*, *le Fefte (d'une maison)*, *Halefte*, *Arbalefte*, *Honefte*, où le ⟨s⟩ était certainement muet dans le français du Poitou, tandis qu'un second titre ESTE (p. 358) regroupe des mots comme *Incefte*, *Modefte*, *Manifeste*, *Gefte*, *Digeste*, où la même lettre notait le son [s]. Un renvoi permet la rime des mots du second groupe avec ceux du premier⁷⁰. Il est significatif que l'auteur ait ainsi distingué deux groupes homographes, même si la rime des mots du premier est permise avec ceux du second, confirmant ainsi la différence de statut qu'il attribue à la rime entre les mots appariés à l'intérieur

⁶⁶ Cf. Jacques PIGNON, *La gente poitevinrie*, op. cit., p. 24-25 et 30.

⁶⁷ Pierre La Ramée, dit Petrus RAMUS, *Grammaire de P. de La Ramée, lecteur du Roy en luniversité de Paris*, Paris, André Wechel, 1572.

⁶⁸ Jean-Antoine de BAÏF, *Étrènes de poëzie fransoze an vers mezures*, Paris, Denys du Val, 1574.

⁶⁹ Dans son *Aprenmolire*, le Gaygnard ne cite jamais l'ouvrage que Ramus avait publié dix ans plus tôt (Pierre La Ramée, dit Petrus RAMUS, *Gramere*, Paris, André Wechel, 1562).

⁷⁰ Une citation du poète poitevin contemporain André de Rivaudeau accompagne ce renvoi : *par toy le Pere incefte / Se fouille de son fang, pire que toute befte* (in RIVAUDEAU, André de. 1566. *Les œuvres d'André de Rivaudeau, Gentilhomme du Bas Poitou. Aman – tragedie sainte... outre deux livres du mesme autheur... Complaintes... diverses Poësies*, Poitiers, Nicolas Logerroy, 1566, p. 67).

d'un groupe et ceux qui le sont par renvoi⁷¹. Des renvois permettent aussi très souvent de faire rimer les groupes où ⟨s⟩ graphique était articulé avec d'autres sans cette lettre, par ex., ISTE (p. 358-359 ; *Athéiste, Legiste, Liste...*) avec ITE (p. 350-352 ; *Habite, Debite, Licite, Redite...*) et ITTE (p. 364 ; *Fritte, Marmitte, Cuitte, Quitte...*), ou encore OSTTE (p. 358 ; *Accofte, Pofte...*) avec OTTE (p. 364 ; *vne Cotte, il Cotte, Hotte...*), ainsi que VSTTE (p. 359-360 ; *Robuste, Arbuste...*) avec VTE (p. 364 ; *vne Bute, il Bute, Brute...*).

Ces rimes féminines — du type *Voyelle+[tə]* : *Voyelle+[stə]* — appartiennent au type beaucoup plus général des rimes légères mentionnées précédemment. La rime légère exige seulement l'identité du noyau syllabique (sans égard à sa durée), de la consonne immédiatement devant la voyelle posttonique et le cas échéant de celles qui suivent. Contrairement à l'assonance, qui fait abstraction de toutes les consonnes catatoniques, la rime légère de Le Gaygnard exige donc entre autres l'identité de la consonne qui précède la voyelle posttonique. On donne ci-dessous des exemples des renvois utilisés dans le *Promptuaire* pour ce type de rimes :

1. [p] : ASPE : APE (p. 268),
ARPE : APE (p. 268),
ULPE : UPE (p. 267).
2. [t] : ISTE : ITE (p. 359),
ERTE : ETTE (p. 356),
OLTE : OTE (p. 352).
3. [k] : USQUE : UQUE (p. 286)⁷²,
ORQUE : OQUE (p. 285),
ULQUE : UQUE (p. 285).
4. [r] : ATRE : ADRE : ACRE : AFRE : ASTRE : ARE (p. 393),
ABRE : ATRE : ADRE : ACRE : AFRE : ARBRE : ARE (p. 31)
ITRE : IDRE : IBRE : IGRE : IFRE : IVRE : ISTRE : IRE (p. 393),
VSTRE : VBRE : VCRE : VRE (p. 396)
ONTRE : ONDRE : OMBRE : OMPRE : ONGRE : ONSTRE (p. 394).
OYVRE : OIRE (p. 418)

⁷¹ Aucune précision cependant n'est donnée sur ce point. Le S de certains titres sont parfois en italique ; ainsi lorsque la lettre-consonne ⟨s⟩ était articulée pour OSTTE, VSTTE, mais aussi muette pour ISTE, tandis qu'aucune distinction n'est notée pour ASTE, ESTE, ASTRE, ESTRE. L'italique n'a pas de fonction distinctive pour le groupe OISTTE qui rassemble des mots où ⟨s⟩ était probablement muet : *Boifte, Coifte, Efchoite, Moifte, Benoifte*. L'usage des lettres italiques à l'intérieur des titres en général, cependant, est très capricieux, peut-être parce que l'imprimeur n'a pas compris les intentions de l'auteur — qui ne s'explique nulle part sur leur usage.

⁷² Sous les titres ASQUE et ESQUE (p. 286) apparaissent des formes comme *Chafque* et *Mafque*, ou *Euefque* et *Morefque*, qui ne devraient normalement pas apparaître dans le même groupe si le ⟨s⟩ graphique s'y prononçaient comme dans l'usage moderne. Il est difficile de décider s'il s'agit d'une erreur de présentation ou si cela reflète l'usage régional au XVI^e siècle.

5. [ʎ]⁷³ : IFLE : IPLE : IBLE : ICLE : ILLE (p. 16),
 IGLE : IPLE : IBLE : IFLE : ICLE : ILLE (p. 133),
 OUBLE : OUPLE : OUFLE : OUCLE : OULE (p. 26),
 AMBLE : EMPLE : ENFLE : ANGLE : ANLE (p. 26).

Dans le système conceptuel de Le Gaygnard, les rimes légères, comme les rimes canoniques, sont des licences relativement au modèle de rimes basiques. Il n’y a aucune raison de croire que le récitant devait ajuster la prononciation usuelle des terminaisons pour permettre la rime, comme il le fait, sinon, pour les terminaisons masculines. Aucune des figures présentées dans l’introduction n’illustre de « syncope » semblable à celle qui permet de ne pas prononcer la consonne finale de terminaisons masculines, le [p] de *loup* pour rimer avec *clou*, ou le [t] des terminaisons ARD et ART lorsque la nécessité exige la rime avec un mot du groupe AR.

G. Lote ne reconnaît pas la nature spécifique de ces rimes, dont « la valeur [serait] celle de simples assonances » (*op. cit.*, p. 298). Le caractère systématique des renvois pour les terminaisons féminines dont la tonique est suivie de plusieurs consonnes présuppose l’adoption d’un modèle théorique précis. Il est hautement improbable, que Le Gaygnard ait observé de véritables rimes dans les œuvres poétiques de ses contemporains qui auraient justifié tous les renvois entre rimes légères. Il indique, pour les rimes légères en [l] par exemple, trente-cinq renvois explicites, mais n’offre que trois exemples de rimes qui pourraient être considérées comme justificatives : *aigle : siècle, trouble : couple et boucles : couples*.

La phonétique des rimes et la durée vocalique

L’identité phonique de la rime telle que la conçoit Le Gaygnard fait abstraction de la durée vocalique. Son *Aprenmolire* nous apprend que notre grammairien était néanmoins très sensible aux distinctions de durée que connaissait le français parlé au Poitou. Il les décrit minutieusement dans le programme éducatif qu’il avait conçu pour ses jeunes élèves, et nous présente les techniques pour apprendre à respecter la durée des voyelles en lisant à voix haute. Ce n’est donc pas l’absence d’opposition de durée dans le système phonologique du français parlé au Poitou qui expliquerait pourquoi le groupe homographe OSSE (p. 329-330) comprend autant des mots ayant une tonique longue, comme *Foffe, Groffe*, que brève, comme *Boffe, Broffe* ou *Croffe*⁷⁴.

⁷³ On verra plus bas que la liquide latérale écrite ⟨l⟩ après les obstruantes labiales et vélaires était une liquide palatale [ʎ] dans le français régional du Poitou à cette époque.

⁷⁴ La même observation vaut par exemple pour le groupe homographe ASSE (p. 324-325) regroupant *Baffe, vne Chaffe (relique), Lasse* avec une tonique longue et *Liaffe, Becaffe, Chasse (venerie)* avec une tonique brève, ainsi que pour le groupe homographe ESSE, regroupant *Abeffe, Cesse, Confesse*,

Que la durée ne soit pas pertinente à la rime pourrait être pour lui une propriété constitutive de la rime, telle qu'il a pu la déduire des usages des poètes influents de son époque⁷⁵.

Le fait qu'il n'ait pas rangé les mots en OSSE dans deux groupes homographes distincts avec des renvois entre les deux, comme il l'a fait pour ASTE, ESTE, ISTE, etc. peut être compris comme une indication que des rimes hétérochrones comme *Groffe* : *Croffe* ne sont pas perçues comme des licences, contrairement aux rimes *Inceste* : *Beste* appariant des terminaisons avec et sans ⟨s⟩ muet.

Les nombreux renvois qu'il fait entre les O et les AV toniques de divers groupes homographes, comme le renvoi de OSSE à OCE et à AVSSE (p. 330), sont également conformes à l'usage général sans licence des rimes hétérochrones dans la langue poétique du XVI^e siècle. On notera cependant que ces renvois ne sont pas systématiques. Par exemple, sous OCHE (p. 49-50 ; *vn Coche, vne Coche, vne Cloche...*), Le Gaynard ne renvoie pas à AVCHE, ni réciproquement sous AVCHE (p. 51 ; *Esbauche, à Gauche, il Fauche...*) à OCHE. Le poète poitevin aurait-il une certaine gêne à promouvoir des rimes hétérochrones en l'absence de rimes équivalentes dans les œuvres poétiques qu'il a consultées ?

Il est un cas, cependant, où les rimes sont sensibles à la durée. Dans le *Promptuaire*, Le Gaynard adopte la classification en trois classes⁷⁶ des

il Preffe, avec une tonique longue et *Rudeffe, Bleffe, Dreffé* avec une tonique brève. Gess ne comprend pas que la rime n'exige pas nécessairement l'identité phonétique complète des voyelles toniques, cf. Randall GESS, « The myth of phonologically distinctive vowel length in Renaissance French », *Historical Romance Linguistics : Retrospective and Perspectives*, éd. Randall Gess et Debbie Arteaga, Amsterdam, Benjamins, 2006, p. 53-76 ; Randall GESS, « More on (distinctive!) vowel length in historical French », *Journal of French language studies* n° 18, 2008, p. 175-187. — L'existence de rimes comme *fosse* : *bosse* au XVI^e siècle ne signifie nullement que leurs voyelles toniques étaient identiques ; les distinctions de timbre et de durée observées dans la norme moderne ne sont possibles que si ces voyelles étaient déjà distinctes dans les variétés de français dont provient cette norme, cf. Yves Charles MORIN, « On the phonetics of rhymes in classical and pre-classical French : a sociolinguistic perspective », *Historical Romance Linguistics : Retrospective and Perspectives*, éd. par Randall Gess et Debbie Arteaga, Amsterdam, Benjamins, 2006, p. 131-162.

⁷⁵ De la même manière, Tabourot (*op. cit.*), dont le français de Bourgogne connaissait aussi les oppositions de durée, autorise les rimes hétérochrones (qui ne diffèrent que par la durée de la voyelle tonique). Lanoue (*op. cit.*) par contre les considère plutôt comme des licences, et demande au poète de choisir de préférence des rimes isochrones.

⁷⁶ Quelques pages plus tôt, cependant, il faisait observer que le digraphe ⟨ay⟩ de l'orthographe ordinaire en finale de mot note une voyelle qui « fonne entierement E· Voyelle & approche fort de l'E· moyen » (f^o ē·v r^o) ; deux sons, observe-t-il, que Ronsard peut faire rimer : *animay* (1sg prétérit) : *renfermé*, ou *trepasé* : *i'outrepaffay*. Ces deux sons sont suffisamment distincts dans son propre usage pour qu'il déconseille ces rimes, malgré l'autorité si souvent affirmée du poète vendômois : « En ces Exemples la prolation monltre vn peu de difference, & pour-ce tu n'en vseras que rarement » (*ibid.*). L'expression « fonne entierement E· Voyelle » qu'il utilise pour décrire le son de ⟨ay⟩ laisse entendre qu'il s'agit d'une monophthongue. Il est possible cependant que l'ancienne diptongue [aj] n'était pas encore totalement monophthonguée en finale de mot et qu'elle y avait

voyelles antérieures moyennes non arrondies que fait la majorité des grammairiens de son époque⁷⁷ : le *e* « masculin », le *e* « moyen » et/ou « commun⁷⁸ », et le *e* « féminin » (f^o ĩ·ij r^o). Sous cette classification empruntée à ses prédécesseurs, Le Gaygnard cache un système vocalique fondamentalement différent. Alors que Lanoue, par exemple, note des oppositions de durée pour le [e] fermé et pour le [ɛ] ouvert — respectivement longs dans *clés* (pluriel de *clé*) [kle:s] et dans *forêt* [fɔrɛ:t], mais brefs dans *blés* [bles] (pluriel de *blé*) et *foret* [fɔrɛt] — le *e* « masculin » de Le Gaygnard est toujours long et le *e* « moyen » toujours bref. C'est d'ailleurs la durée qu'il finira par adopter dans son *Aprenmolire* (34, 50, etc.) pour classer ces voyelles, en leur donnant le plus souvent ces trois valeurs : *è* « long », *é* « commun » ou « moyen », et *e* « bref ».

Conformément à sa pratique, Le Gaygnard regroupe les terminaisons homographes dont les toniques peuvent avoir des durées différentes ; ainsi le groupe homographe ESSE (p. 325-326), comprends aussi bien des mots ayant une tonique longue (*e* « masculin » dans son système) : *déesse*, *abesse*, *cesse*, *princesse*, *confesse*, *messe*, *promesse*..., que brève (*e* « moyen » dans son système) : *hardiesse*, *liesse*, *prouesse*, *blesse*, *paresse*, *dresse*, *tresse*... Rien dans le *Promptuaire* cependant ne permet de distinguer les uns des autres, pas plus qu'il ne le permet pour les *o* longs ou brefs, comme dans *fosse* et *bosse*. C'est encore l'*Aprenmolire* qu'il faut consulter pour connaître la distribution des durées⁷⁹.

conservé dans la langue décrite par l'auteur des traces de la modulation ancienne. Le résultat aurait pu être une voyelle faiblement diphtonguée du type [ɛɛ̃], avec une glissante [ɛ̃] dont le timbre aurait été suffisamment proche de celui du noyau vocalique pour que l'impression acoustique ne lui fasse pas l'effet d'une diphtongue caractéristique, comme celle qu'il observait dans sa contrepartie nasale [ɛ̃̃] — dans *main* [mɛ̃iⁿ] par exemple. En effet, à la même époque, Lanoue note que l'ancienne diphtongue notée par le digraphe (ay) en fin de mot est généralement une diphtongue [ɛĩ] dans la norme qu'il préconise (et considère comme Le Gaygnard que la prononciation [e] qu'elle doit prendre pour rimer avec [e] fermé monophtongue est une licence poétique). — Dans l'*Aprenmolire* (p. 26-27, 219-220), l'auteur nous apprend de plus que le digraphe (ay) de l'orthographe ordinaire peut noter *deux* sons différents : un « e moyen » ou un « e long » : le premier s'observe dans les désinences verbales, le second (plus souvent appelé « e masculin » dans le *Promptuaire*) dans les noms et adjectifs : « Lō scaura aussi que la diphtōgue ay, fē trouue auoir le fon des è é, long & moyen. Du long cōme en *gay*, *may*, *vray*, *balay*, *abbay*, *rabay*, *laquay*, *effay*, *delay*, & du moyen en *scay*, *grauay*, *fermay*, *pampray*, *moderay*. » (*Aprenmolire*, p. 26-27). Ce dernier ouvrage, par contre, ne mentionne plus les différences qu'il notait antérieurement entre les monophtongues issues de l'ancienne diphtongue [aĩ] et les autres « e long » ou « e moyen ».

⁷⁷ Selon Millet, Peletier aurait été le premier grammairien à avoir distingué les trois timbres des voyelles [e, ɛ, ə] — qui ne s'opposent cependant qu'en position prétonique, cf. Abbé Adrien MILLET, *Les Grammairiens et la phonétique ou l'enseignement des sons du français depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Monnier, 1933, 31.

⁷⁸ Dans quelques rares occasions, en particulier sous les titres BES (p. 19-20), le *e* « masculin » est qualifié de « masculin ouvert », et le *e* « moyen » de « masculin commun ».

⁷⁹ Pour les sources étymologiques de la durée dans ces terminaisons et leur évolution dialectale et régionale, cf. MORIN, Yves Charles et Martine OUELLET, « Les [ɛ] longs devant [s] en français :

Il n'en va pas de même lorsque ces mêmes voyelles étaient suivies d'un [-s] final — qui était certainement articulé à la pause dans la conversation soutenue, et plus encore dans la récitation des vers. Dans son *Promptuaire* (f^o ĩ·ij v^o), Le Gaygnard s'oppose fermement à la licence que s'autorise Salustre en faisant rimer *près* et *sacrés* — dont les toniques ne diffèrent pour lui que par la durée :

Nofre Ame tout ainfi fe contemple à peu prés
Dans le luizant Miroir de ses effés Sacrez

Dans son système phonologique, la tonique de *près* 'près' est un *e* « masculin » comme celle de *cesse* ou *princesse* ; celle de *sacrez* 'pl. de *sacré*' un *e* « moyen » comme celle de *blesse* ou *paresse*. Or s'il permet la rime de ces deux voyelles devant [-sə], il l'interdit devant [-s]. Le tableau⁸⁰ ci-dessous permet de comparer la distribution des voyelles toniques devant la consonne finale [s] dans les systèmes de Lanoue et de Le Gaygnard, selon leurs sources étymologiques.

Étymon		Lanoué	Aprenmolire	Promptuaire
-ĀTĪS	prenez (prés. de <i>prendre</i>), assez	-es	<-és, -ez>	<-ez>
-ĀTŌS	prés, nés (pl. de <i>prés, né</i>)	-es	<-és>	
-ĪTTŌS	brevets (pl. de <i>brevet</i>)	-es	<-ès>	<-és>
-Ē(B)ĀTĪS	preniez (imparf. de <i>prendre</i>)	-ie:s	<-iès>	<-iez>
-ĀSŪM	nez	-e:s	<-ès>	<-és>
-ĀVŌS	clés (pl. de <i>clé</i>)	-e:s	<-ès>	
-ĒSSŪM	près, après	-e:s	<-ès>	<-és>
-ĪSSŪM	mets	-e:s	<-ès>	<-és>
-ĪSTŌS	genêts (pl. de <i>genêt</i>)	-e:s	<-ès>	<-és>
-ĒSTĒS	forêts (pl. de <i>forêt</i>)	-e:s	<-ès>	<-és>

Ce tableau note dans la colonne *Aprenmolire* les *e* masculins et féminins tels qu'on peut les reconstruire à partir des indications données dans cet ouvrage,

Sources historiques et évolution », *Revue Québécoise de Linguistique* n° 20, fasc. 2, 1991, p. 11-33 et n° 21, fasc. 1, 1991, p. 195. — Les sources d'oppositions de durée dans la langue décrite par Le Gaygnard sont essentiellement identiques à celles de Lanoue pour les voyelles toniques issues de [e] et [ɛ] romans.

⁸⁰ Les transcriptions de l'imprimeur sont à toutes fins pratiques inutiles pour distinguer les *e* masculins et des *e* moyens. Les transcriptions notées ici sous l'*Aprenmolire* sont les graphies dominantes dans cet ouvrage. Elles correspondent à son projet de réforme orthographique, qui condamne (p. 214) la distinction usuelle faite entre <-és> pour la terminaison des noms et participes passés au pluriel et <-ez> pour les terminaisons verbales de 2pl, demandant d'utiliser un <-s> final dans tous les cas et d'écrire <-ès> ou <-és> selon la durée de la voyelle.

en utilisant la graphie préconisée par l'auteur dans ses deux ouvrages, en particulier dans la préface du *Promptuaire* (f^o ï·ij r^o) où il demande l'usage de l'accent grave ⟨è⟩ pour le *e* « masculin », de l'accent aigu ⟨é⟩ pour le *e* « moyen » et ⟨e⟩ sans accent pour le *e* féminin. Cette transcription permet de ne pas avoir à présupposer la nature exacte du timbre de ces voyelles dans le français du Poitou. Il est probable, cependant, que le *e* « masculin » de Le Gaygnard était un [ɛ:] long relativement ouvert si l'on se fie à la description articulatoire qu'il donne de ce dernier comme étant « long, & vehement, ayant la prolation de son air plus ouverte, que celle du Fœminin : ny que celle du moyen » (f^o ï·ij) ; d'autre part, le *e* « moyen », celui de *paresse* par exemple, était probablement un [ɛ] moins ouvert⁸¹. Dans le manuscrit du *Promptuaire* confié à l'imprimeur, Gaygnard avait certainement distingué les différents types de *e* conformément aux principes qu'il énonçait. Ses instructions n'ont malheureusement pas été suivies car son imprimeur limousin utilise pratiquement toujours l'accent aigu où il faudrait le grave. Il aura un peu plus de chance avec l'imprimeur parisien de l'*Aprenmolire*, où la proportion des erreurs d'accentuation reste néanmoins relativement élevée.

Le tableau fait apparaître en grisé clair les [e:] fermés longs de Lanoue et en grisé foncé ses [ɛ:] ouverts longs devant [-s] final. On y voit que les [e/e:] fermés de ce grammairien reflètent typiquement des [a] romans en syllabe ouverte accentuée, et les [ɛ/ɛ:] des [e] ou des [ɛ] romans en syllabe fermée — donc la même distribution de timbre que dans la norme parisienne moderne. La distribution des *e* de Le Gaygnard, par contre, est radicalement différente. Les *e* « masculins » comprennent aussi bien des voyelles fermées de la norme parisienne : *nez, clés, (vous) preniez*, que des voyelles ouvertes : *près, mets, prêts* ; les *e* « moyens » par contre ne comprennent que des voyelles fermées dans cette norme : *prés, nés, (vous) prenez*. Pour la durée vocalique, par contre, les usages des deux grammairiens s'accordent

⁸¹ Dans les dialectes poitevins modernes du Marais Vendéen, les voyelles correspondant au *e* « masculin » de Le Gaygnard sont le plus souvent réalisées à la pause comme des diphtongues ayant un noyau vocalique très ouvert, soit [aɛ] devant consonne, comme dans *mairresse*, soit [aɪ] en fin de mots, comme dans les formes correspondant à *genêt, forêt*. Celles qui correspondent au *e* « moyen » par contre sont le plus souvent des [ɛ] ouverts brefs devant consonne, comme dans les formes correspondant à *sécheresse*, et [ɛ] ou [ɛj] à la finale lorsqu'ils étaient suivis de -s, comme dans *gorets*. Cf. Lars-Owe SVENSON, *Les parlers du Marais Vendéen : phonétique, morphologie et syntaxe, textes, onomastique, lexique*, Göteborg, Elanders, 1959. — Les dialectes modernes ne donnent cependant qu'une image incomplète du phonétisme que ces voyelles pouvaient avoir au XVI^e siècle, cf. Pignon, *L'évolution phonétique*, op. cit., p. 225-241. — De plus, le phonétisme du français régional du Poitou ne reflète pas nécessairement toutes les particularités du substrat dialectal. En particulier, les reflets des pluriels -ets < -ITTŌS étaient certainement brefs dans les variétés maraîchines du poitevin du XVI^e siècle, comme dans la variété de français décrite par Lanoue.

généralement bien⁸² ; il n’y a divergence que pour les [ɛ] ouverts brefs des pluriels des noms et adjectifs se terminant par *-ets* < -ĭTTŌS, brefs pour Lanoue et longs pour Le Gaynard.

Le système des rimes que Le Gaynard a reconstruit à partir de l’usage des poètes de son époque permet d’apparier sans réserve les [-e:] fermés longs de Lanoue dans des mots comme *nez, tu rés* (2sg de *raire* ‘raser’), *clés* (pl. de *clé*), *fiés* (pl. de *fiefs*), *tu chés* (2sg de *cheoir*), etc. aux [-ɛ:] ouverts longs de *genêts* (pl. de *genêt*), *prêts* (pl. de *prêt*), *marais, après* et aux [-ɛ] brefs de *gibets, tu mets*, etc. (cf. le groupe homographe ÉS, p. 102). Il est fort peu probable, cependant, que Le Gaynard ait vraiment observé des rimes de ce type, par exemple *nez : genêts* (deux mots qu’il enregistre sous le titre NÉS, p. 237), ou *clés : rets*.

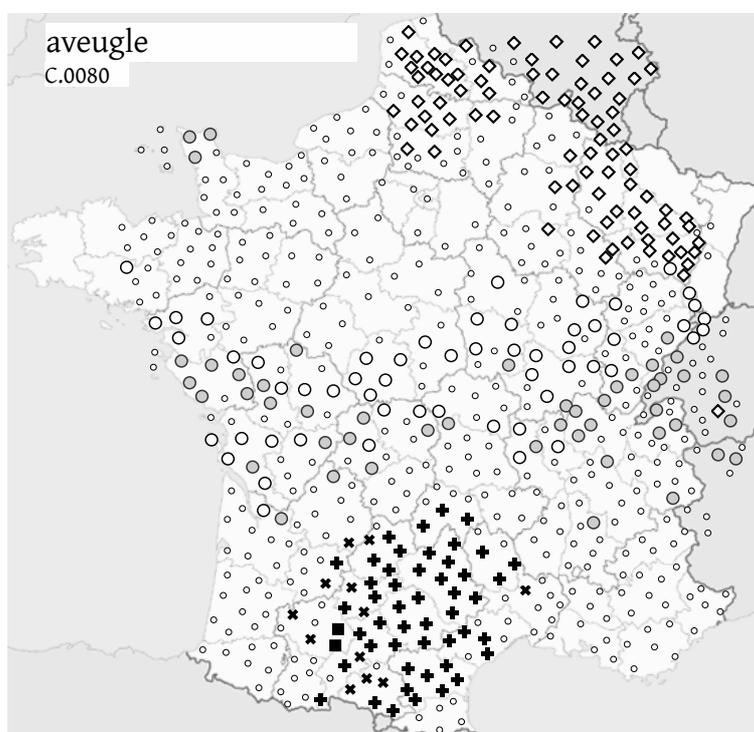
Rimes poitevines – rimes méridionales

La présentation matérielle du *Promptuaire* ne permet pas de distinguer parmi les renvois ceux qui mettent en relation des mots dont la rime serait canonique, légère, ou autrement licencieuse pour Le Gaynard, comme l’illustrent les renvois du groupe AIGLE/EIGLE (p. 133) aux groupes EILLE (p. 169) et ECLE (réduit au mot *siècle*, p. 60). Ces renvois permettent respectivement la rime *aigle : abeille* et la rime *aigle : siecle*. La rime permise par le premier est canonique dans le français du Poitou, où la suite [gl] est devenue [ʎ] comme nous avons vu, et peut être proprement qualifiée de poitevine si on la rapporte aux usages conformes à la norme parisienne ; mais elle était également canonique dans de nombreuses autres variétés de français⁸³. La rime permise par le second renvoi ne peut être qu’une rime légère, donc moins valorisée que la première dans les milieux poitevins. Dans d’autres régions, les jugements pouvaient être très différents ; en particulier dans le Languedoc et la partie orientale de la Gascogne d’où est originaire Guillaume du Bartas — dont les rimes sont d’ailleurs souvent invoquées par Le Gaynard pour illustrer des rimes rares.

⁸² À noter cependant que si dans le *Promptuaire*, Le Gaynard s’accorde avec Lanoue sur la durée du *e* des désinences verbales *-iez*, ainsi qu’il apparaît dans la préface (f^o ĩ-ij r^o), il renverse son jugement dans l’*Aprenmolire* (p. 54) en déclarant « moyens » le *e* des toniques de *fourbissiez, aimiez, teniez, buviez*.

⁸³ Dans sa première édition en 1572 du Dictionnaire des rimes, Tabourot fait apparaître sous le titre OVILLE (f^o 41v^o), qui regroupe les mots *Agenouille, Andoille, Barbouille...*, la remarque « qui sonne comme OIGLE », probablement pour éviter la lecture [-oviʎə]. Ceci indique que cet usage était aussi commun en Bourgogne, où l’on sait que [gl] est devenu [ʎ], puis [j] dans les dialectes bourguignons modernes, comme on voit sur la Carte 3. Cette remarque sera omise dans l’édition de 1587 (f^o 57v^o).

La Carte 3 présente la distribution des reflètes de [gl] du mot *aveugle* dans les dialectes gallo-romans modernes. Le résultat [ʎ] (cercles gris) et le résultat [j] (cercles blancs) s'observent surtout dans une large bande centrale du domaine gallo-roman qui inclut le Poitou. Il n'est pas impossible que cette prononciation ait été plus générale au XVI^e siècle où elle pouvait s'étendre plus au nord avant de régresser dans les dialectes modernes. Quoi qu'il en soit, il fait peu de doute que la prononciation [ʎ] de ⟨gl⟩ dans le français du Poitou du XVI^e siècle reflète la prononciation du substrat dialectal de ces régions.

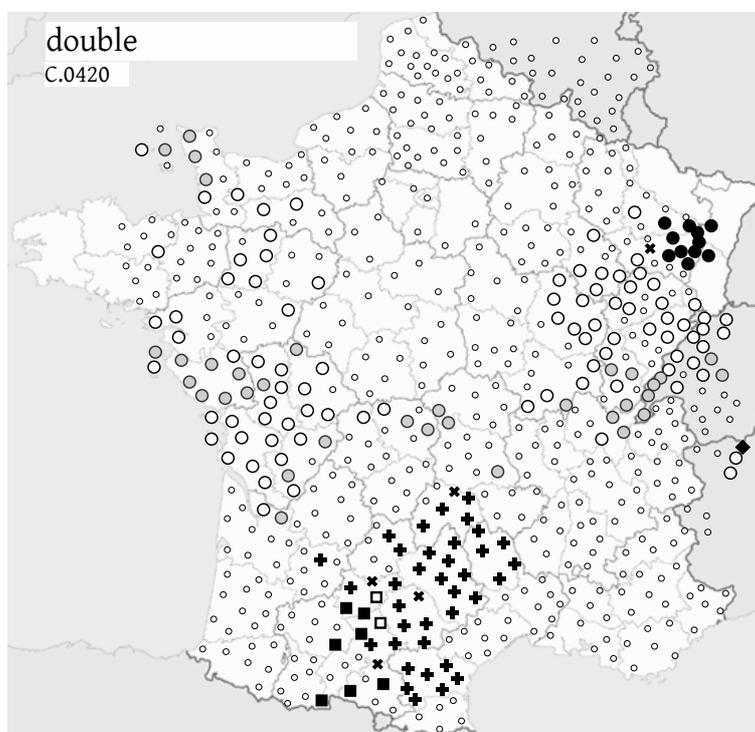


Carte 3. Reflètes de la suite -gl- d'*aveugle* dans l'ALF

● = [ʎ], ○ = [j], ◇ = [l], ✚ = [kl], ✖ = [gl], ■ = [gg]

La Carte 4 présente la distribution des reflètes de [bl] intervocalique dans les dialectes gallo-romans modernes dans le mot *double* dont la forme générale en dehors des régions picardes et lorraines rappelle la précédente. On note le résultat remarquable de la palatalisation du [l] étymologique dans trois grandes régions, (1) un domaine occidental incluant les régions modernes du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, et de l'Aunis, (2) un domaine oriental centré sur la Franche-Comté et débordant à l'Ouest sur la Bourgogne, et (3) un domaine comprenant l'ouest de la Bretagne romane, le

Maine et plus au nord l'ouest de la Normandie. Dans ce cas aussi, il n'est pas impossible que cette prononciation ait été plus générale. La palatalisation du [l] roman s'observe plus généralement après toutes les occlusives labiales [p, b], la fricative [f] et les occlusives vélares [k, g], accompagnée le cas échéant de la perte de [g] pour les anciens groupes [gl] comme nous venons de voir. Cette palatalisation de [l] était également passée dans le français régional du Poitou à la fin du XVI^e siècle, comme l'atteste Le Gaygnard dans l'*Aprenmolire* (p. 208-209), qui note que ⟨pl, bl, fl, kl⟩ se prononcent [pʎ, bʎ, fʎ, kʎ], toujours aussi persuadé qu'il décrit la norme parisienne.



Carte 4. Reflets de la suite *-bl-* de *double* dans l'ALF

○ = [bʎ], ○ = [bj], ● = [j], + = [pl], ✕ = [pʎ],
■ = [bbʎ], □ = [bpl], ◆ = [bbj]

On s'attendrait donc à ce que pour les rimes légères avec les terminaisons se terminant par [-pʎə, -bʎə, -fʎə, -kʎə] l'auteur renvoie à celles qui ont la même voyelle tonique suivie de la liquide palatale [-ʎə]. Cela se vérifie bien pour la voyelle [i], comme on voit sous le titre IFLE (p. 115) où l'auteur renvoie au titre ILLE sous lequel il a regroupé des mots se terminant en [-iʎə]. Ainsi il favorise la rime légère de *Sifle* ou *Renifle* avec *Bille* et *Camomille*, plutôt qu'avec *Mobile* ou *Agile*. Pour l'ensemble des autres voyelles

cependant (lorsqu'un choix est possible entre les deux latérales), l'auteur a choisi de renvoyer à la latérale non palatalisée, à ALE (p. 115), OULE (p. 26, 60, 115, 274) et EULE (p. 26, 134) ; ce qui s'explique pour EULE, comme on le verra plus tard, mais est plus surprenant pour les deux autres.

Les Cartes 3 et 4 font aussi apparaître une large région centrée sur le Languedoc — qui s'étend encore plus à l'ouest en Gascogne dans les enquêtes détaillées de l'*Atlas linguistique de la Gascogne*⁸⁴ (en abrégé, ALG) — où les occlusives sonores [b] et [g] se sont dévoisées devant la liquide [l], probablement à la suite de leur gémination dans ce contexte⁸⁵. C'est de cette région qu'est originaire Guillaume du Bartas⁸⁶, dont Le Gaygnard cite les rimes après les renvois de AIGLE/EIGLE : *Que diray-ie de l'aigle, / [Dont vn docte Aleman] honora noſtre ſiecle*. G. Lote⁸⁷ et J.-L. Aroui⁸⁸ notent également dans l'œuvre du poète gascon les rimes *triple : paisible*, *double : couple* et *découple : redouble*, qui pourraient bien refléter l'influence du substrat dialectal sur le français de cette région⁸⁹. Dans ce cas, les rimes *aigle : siecle*, *triple : paisible*, *double : couple* étaient très certainement canoniques pour Guillaume du Bartas, tandis que Le Gaygnard ne pouvait les comprendre que comme des rimes légères.

Les rimes en <ue> et <eu>

Cette section examine les particularités des rimes en <ue> et <eu> lorsque ces digraphes notent des voyelles toniques correspondant aux voyelles [œ] et [ø] de la norme parisienne moderne et plus spécifiquement, celles qui ont les quatre types étymologiques suivants :

⁸⁴ Jean SÉGUY, *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1954-1973.

⁸⁵ Ce changement affecte également les [b] et [g] anciens de mots plus ou moins savants ou empruntés comme *crible*, *diable*, *étable*, *meuble*. Il est donc probable que les [p] ou [k] étymologiques, dans des mots comme *aveugle* ou *double*, aient d'abord été voisés comme dans les dialectes voisins, puis dévoisés et qu'il ne s'agit pas simplement de la conservation de la consonne sourde étymologique.

⁸⁶ La limite occidentale du dévoisement pour [b] (ALG 2166) passe vers les points 459SE (Cadours) et 669NO (Saint-Sauvy), qui sont les points les plus proches du lieu de naissance du poète ; le dévoisement du [g] de [gl] (ALG 2177) s'observe encore plus à l'Ouest dans de nombreux points isolés.

⁸⁷ Georges LOTE, *op. cit.*, 298.

⁸⁸ Jean-Louis AROUI, « La rime imparfaite au XVI^e siècle », *Linguista sum – Mélanges offerts à Marc Dominicy à l'occasion de son soixantième anniversaire*, éd. Emmanuelle Danblon, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 17-25.

⁸⁹ On ne peut exclure des usages où <p> dans *triple* et *couple* et <c> dans *siècle* soient des graphies savantes, alors qu'on aurait prononcé [b] et [g] dans la conversation ordinaire, comme c'est encore le cas pour *second* dans la langue moderne. Ces usages sont improbables dans les régions méridionales où [b] et [g] se sont dévoisées devant la liquide [l].

1. [ɔ] roman sujet à diverses diphtongaisons, noté ici [ɔ^d], donnant dans une première étape la diphtongue [uē], souvent écrite ⟨ue⟩ dans les premiers textes picards, comme dans *muele* ‘meule’ ou *fueille* ‘feuille’,
2. [o] roman accentué en syllabe ouverte, noté ici [o^d], donnant dans une première étape la diphtongue [eu] souvent écrite ⟨eu⟩ dans les premiers textes picards, comme dans *seul, seule*,
3. [e] roman à l’origine en syllabe fermée et au contact de fricatives labiales dans *veuve* < afr. *veve*.
4. la suite dissyllabique [əy] (ou peut-être [ey]) de l’ancien français, comme dans *jeûne* < afr. *jeüne* [dʒə'ynə] ou *heur* < *eür* < AUGŪRĪŪM (maintenant surtout utilisé dans les dérivés *bonheur* ou *heureux*) ; ce résultat est relativement marginal dans la norme parisienne, où le plus souvent [əy] devient [y], comme dans *flûte* < afr. *flēute* ou *sûr* < afr. *sëur*.

Évolution dialectale

Cette section présente succinctement l’évolution historique de ces quatre types étymologiques dans les dialectes poitevins, pour mieux comprendre comment le substrat dialectal a pu affecter le français régional. En effet, les voyelles toniques poitevines correspondant aux voyelles [œ] et [ø] de la norme parisienne sont relativement distinctes, tant dans les mots du fond héréditaire que dans formes empruntées plus tardivement à cette norme, comme il apparaît dans le tableau suivant⁹⁰ :

roman	anc. fr.	fr. mod.	poitevin (héréditaire)		poitevin (emprunt)	
[ɔ ^d]	[uē]	[œ, ø]	[ɔ]	[fiʎɔ] ‘filleule’ [nɔr] ‘bru’		
			[ɛ] ou [y]	[krɛ] ou [kry] ‘creux’ [zɛn] ou [zyn] ‘jeune’ [kɛr] ou [kyr] ‘cœur’		
[o ^d]	[eu, ø]	[œ, ø]	[u]	[gul] ‘gueule’ [puru] ‘peureux’	[y]	[syl] ‘seule’ [yr] ‘heure’
[e]		[œ]	[ɛ]	[vɛv] ‘veuve’	[y]	[vyv] ‘veuve’
	[ey]	[y, œ]	[ɛ] ou [y]	[mɛr] ou [myr] ‘mûr’	[y]	[yr(y)] ‘heur(eux)’

⁹⁰ Je demande l’indulgence du lecteur pour avoir terriblement simplifié des correspondances autrement plus complexes, mais dont le détail n’est pas absolument nécessaire pour aborder la dynamique du développement phonétique du français régional. Pour la problématique de l’ancien poitevin, cf. D’Arco Silvio AVALLE, *Cultura e lingua francese delle origini nella « Passion » di Clermont-Ferrand*, Milan, Riccardo Ricciardi, 1962 ; D’Arco Silvio AVALLE, *La doppia verità – Fenomenologia ecdotica et lingua letteraria del medioevo romanzo*, éd. Lino Leonardi, Firenze, Edizioni del Galluzzo e Fondazione Ezio Franceschini, 2002, p. 456, 460, 492-493 ; Jacques PIGNON, *L’évolution phonétique, op. cit.*, p. 143-150).

Selon AVALLE⁹¹, le poitevin primitif, tel qu'on peut le reconstruire à partir des premiers textes littéraires, aurait conservé le [ɔ^d] roman sans le diphtonguer, mais aurait par la suite emprunté dans un grand nombre de formes le résultat [uẽ] de parlers d'oïl plus septentrionaux. Les reflets modernes du type [ɔ^d] dans les dialectes poitevins modernes⁹² sont [ɔ], [ɛ] ou [y]. Le premier, relativement rare, est issu de la forme primitive non diphtonguée ; les deux autres seraient des formes concurrentes issues du [uẽ] emprunté, dont la distribution géographique est difficile à expliquer. Le résultat [ɛ] < [uẽ], après une étape intermédiaire [uẽ], est un changement phonétique que le poitevin partage avec de nombreux parlers d'oïl septentrionaux⁹³. C'est à ce changement qu'on doit les formes *avec* < afr. *avuec* et *bienveillant* < *bienvueillant* par exemple. Pour le résultat [y] dans les parlers poitevins, deux sources sont possibles : soit un changement phonétique concurrent du précédent faisant passer [uẽ] à [y], soit l'adaptation phonologique de la voyelle [œ] ou [ø] dans des mots empruntés tardivement aux dialectes voisins et, depuis le XVI^e siècle, à la norme parisienne — sans qu'on puisse toujours distinguer entre ces possibilités⁹⁴.

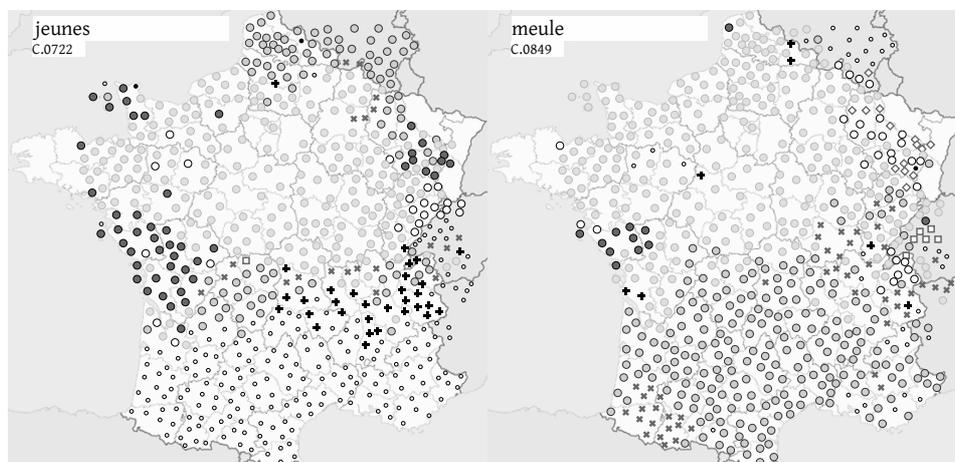
Les Cartes 5 et 6 font apparaître les résultats dialectaux [ɛ] (cercles noirs) et [y] (cercles blancs) relevés par l'ALF au début du XX^e siècle pour (*les*) *jeunes* et *meule* (*tournante*). Les résultats [y] sont relativement marginaux pour des deux mots ; les résultats [ɛ] sont bien attestés sur tout le territoire poitevin pour *jeune* (ainsi que dans les régions plus au sud, Aunis, Angoumois et Saintonge), limités à la partie occidentale du Poitou pour *meule*, laissant paraître la pénétration plus intense du [œ] de la norme française à l'Est.

⁹¹ D'Arco Silvio AVALLE, *La doppia verità*, *op. cit.*, p. 493.

⁹² Wilhelm MEYER-LÜBKE, « Zur Geschichte des *o* in Südwestfrankreich », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 47, 1925, p. 462-464.

⁹³ Cf. Mildred Katharine POPE, *From Latin to modern French with especial consideration of Anglo-Norman*, Manchester, Manchester University Press, 1952, § 553. Cette auteure propose d'y voir un changement propre aux « western [= Anjou, Maine, Touraine, Bretagne, Basse Normandie et une partie de la Haute Normandie], south-central [= Orléanais] and south-eastern [= Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois] regions », mais inclut aussi dans les manifestations de ce changement les toponymes *Nanterre*, *Corbeil* et *Auxerre* d'après les travaux de Longnon (Auguste LONGNON, *Les noms de lieu de la France ; leur origine, leur signification, leurs transformations*. Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des hautes études (Section des sciences historiques et philologiques), éd. Paul Marichal et Léon Mirot, Paris, Édouard Champion, 1920-1929). Ce dernier signale de nombreux autres toponymes du même genre en Seine-et-Marne (*Augers* [ɔʒɛr], *Solers* [søler], *Jouarre*), dans l'Yonne (*Tonnerre*), en Val d'Oise (*Mareil-en-France*), dans les Yvelines (*Mareil-le-Guyon*, *Mareil-Marly*, *Mareil-sur-Mauldre*) et dans l'Aisne (*Bussiares*).

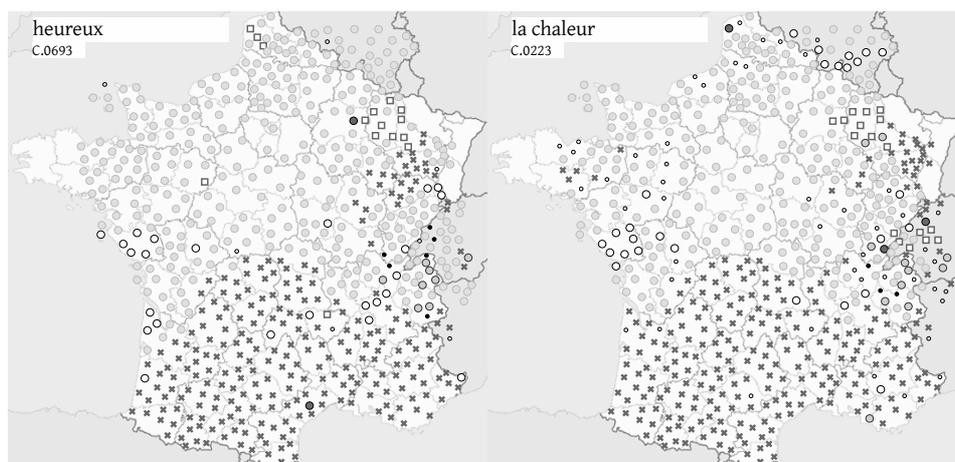
⁹⁴ Cf. François de LA CHAUSSÉE, *Les parlers du centre-ouest de la Vendée*, Paris, Éditions d'Artrey, 1966, p. 45.



Cartes 5 et 6. Reflets des toniques de *jeunes* et *meule* dans l'ALF

(les formes méridionales de *jeunes* issues de proparoxytons tardifs ne sont pas notées)

● = [e, ε], ○ = [y], ⊙ = [ɔ, o, wɔ, wa], ◐ = [ø, œ],
 ⊕ = [ʉe, ʉε, we, wε], ✕ = [u], ◇ = [jy, jø, jœ, je], □ = [aʉ, a]



Cartes 7 et 8. Reflets des toniques de *heureux* et *chaleur* dans l'ALF

● = [e, ε], ○ = [y], ⊙ = [ɔ, o, ɔʉ], ◐ = [ø, œ], ✕ = [u], □ = [εʉ, εʉ, aʉ, a]

Pour ce qui est de l'évolution phonétique régulière de [o^d], le résultat primitif le plus fréquent dans l'ensemble des parlers d'oïl est la voyelle postérieure [u] — sauf dans les variétés plus septentrionales où il devient d'abord [əʉ] ou [eʉ]. Les continuateurs de cette diphtongue se sont d'abord étendus à la norme parisienne, d'où ils se sont propagés à l'ensemble des parlers d'oïl, qui ne conservent plus que rarement le résultat [u] héréditaire⁹⁵.

⁹⁵ Cf. Jean-Paul CHAUVÉAU, *Évolutions phonétiques en gallo*, Paris, CNRS, 1989, p. 146-152, pour une présentation générale de ce changement.

Les reflets modernes de [eu] sont le plus souvent une monophthongue [ø] ou [œ] ; dans les dialectes poitevins, cependant, l'adaptation phonologique dans les emprunts s'y est aussi fait sentir pour donner [y], comme cela a aussi pu se produire pour les emprunts ayant un [ø] ou [œ] issus de [ɔ^d] roman. Les Cartes 7 et 8 font apparaître les résultats dialectaux [y] (cercles blancs) relevés par l'ALF au début du XX^e siècle pour les toniques de *heureux* et *chaleur*. Les résultats [y] sont surtout attestés dans la partie occidentale du Poitou, tandis que la norme française finit par s'implanter à l'Est.

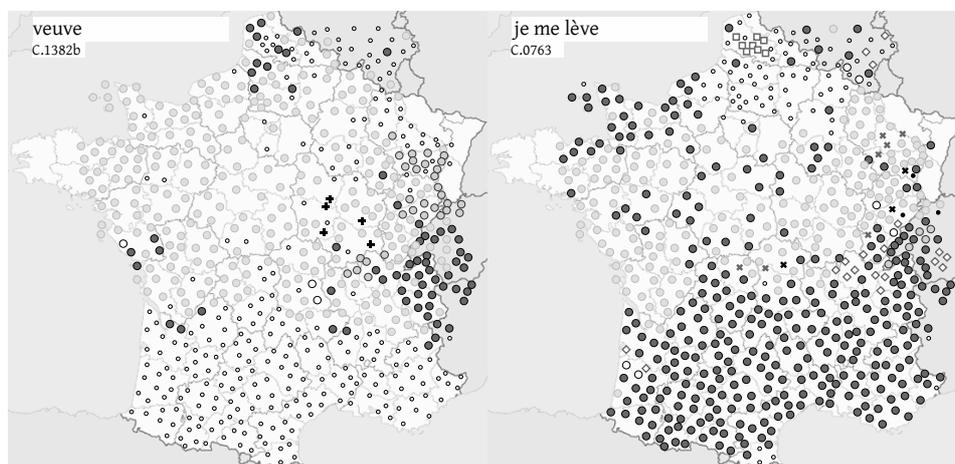
Le troisième type étymologique concerne la voyelle romane [e] devenu [œ] dans *veuve* < vĭDmpǣM. En règle générale, le [e] roman en syllabe tonique fermée devient [ɛ] dans la plupart des dialectes romans d'oïl, mais [ɔ] ou [a] à l'Est. Le passage de la voyelle écartée [e] à la voyelle arrondie [œ] dans ce mot s'explique par le contact des consonnes labiales qui l'entourent. Il a été noté dans l'ALF dans la plupart des dialectes d'oïl modernes comme il apparaît sur la Carte 9 (cercles gris clair) ; on notera cependant le maintien du [ɛ] (cercles noirs) dans plusieurs régions, en particulier en Vendée. Cette prononciation devait être plus générale en Poitou au XVI^e siècle, aussi bien en poitevin que dans le français de cette région. Le résultat [y] est aussi marginalement observé en Vendée (cercles blancs), où il résulte certainement de l'adaptation phonologique du [œ] de la norme parisienne de laquelle certaines variétés dialectales ont cherché à se rapprocher.

Lanoue⁹⁶ note le même résultat pour la tonique de *fève*, souvent prononcée [fœv] dans les dialectes d'oïl modernes de Bretagne, Normandie, Anjou et Maine (ALF 561), un résultat qui n'a cependant pas été retenu dans la norme moderne. Il note le résultat d'une évolution semblable qui a affecté la tonique de formes verbales analogiques au contact d'une consonne labiale dans *il pèse*, *il vèse*⁹⁷, *il achève*, *il lève*, *il crève* (Lanoue, *ibid.*, p. 137.3 et 145.3). Le résultat dans ce cas est une voyelle qu'il décrit comme un *e* féminin, distinct de la voyelle de *neuve* ou *veuve*. L'AFL note le plus souvent une voyelle [œ]⁹⁸ dans les dialectes d'oïl modernes, y compris en Poitou, comme il apparaît sur la Carte 10.

⁹⁶ Odet de LANOUE, *op. cit.*, p. 139, col. 1.

⁹⁷ Lanoue note avec la même voyelle, le nom *vèze* 'cornemuse' dont dérive le verbe *vezer*, vraisemblablement utilisé en poésie avec le sens de 'jouer de la cornemuse', cf. Walther von WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vol, Leipzig, Schroeder / Bonn, Klopp / Bâle, Helbing & Lichtenhahn / Bâle, Zbinden, 1922-2002, vol. 14, p. 674-676.

⁹⁸ L'ALF utilise les symboles *è* et *é* pour noter deux qualités de voyelle antérieure mi-ouverte arrondie ; dans certains cas cependant — en particulier dans les dialectes d'oïl occidentaux — ces symboles sont utilisés pour la voyelle centrale [ə], ou parfois la voyelle centrale avancée [ɛ̃], dans les deux cas des voyelles non arrondies ou peu arrondies selon les observations de Chauveau (*op. cit.*, p. 9).



Cartes 9 et 10. Reflets des toniques de *veuve* et (*je me*) *lève* dans l'ALF

(les formes méridionales de *veuve* issues de proparoxytons tardifs ou de ^oveūda ne sont pas notées)

● = [e, ε], ○ = [y], ◐ = [ɔ, o, wɔ, a, aɛ], ◑ = [ø, œ, ə],

⊕ = [we, wɛ, wa], ⊗ = [u], ◇ = [i], □ = [iɛ]

Le dernier de ces quatre types étymologiques est celui de l'ancienne suite dissyllabique [ey] dont l'évolution héréditaire en poitevin est particulièrement difficile à établir⁹⁹. La forme héréditaire semble être parfois [y], comme dans [sy, syk] 'sureau' < afr. *sēu* < SABŪCŪM, parfois [ε] comme dans [mɛr] 'mûr' < MATŪRŪM, tandis que le résultat [myr] pourrait également s'expliquer comme un emprunt à la norme parisienne¹⁰⁰.

Les rimes du type *seuil* : *conseil*

Sous les titres EIL (p. 92) et EILLE (p. 169), Le Gaynard permet aux résultats de trois types étymologiques devant [ʎ] palatal¹⁰¹ d'apparaître à la rime, contrairement à la langue moderne qui distingue le résultat [œ] < [ɔ^d] des deux autres :

⁹⁹ Cf. François de LA CHAUSSÉE, *op. cit.*, p. 61-62.

¹⁰⁰ La Chaussée (*ibid.*) souligne la convergence « remarquable » des évolutions vendéennes de [ɔ^d] roman, de [əy] dans *mûr* et du [y] primitif de *beurre* — ce dernier devenant [ε] ou [y] dans les mêmes conditions que les précédents.

¹⁰¹ Il reprend séparément sous le titre VEIL (p. 408-409) un sous-ensemble des mots du groupe EIL (p. 92) pratiquement tous issus de [ɔ] roman : vn *Vueil*, ie *Vueil*, *Reueil* [sic], *Accueil*, *Recueil*, *Sarcueil*, *Cercueil*, *Escueil*, *Dueil*, *Orgueil*, *Sueil*, *Linsueil*. La seule exception est *Reueil*, probablement pour 'réveil'.

roman	français moderne	EIL (p. 92) et EILLE (p. 169)
[ɔ ^d] roman	[œ]	Accueil, Recueil, Efcueil, Sarcueil, Cercueil, Dueil, Œil, Orgueil, Sueil, Linfueil, Vueil Cueille, Acueille, Recueille, Dueille, Fueille, Vueille
[e] roman	[ɛ]	Soleil, Sommeil, Vermeil, Pareil, Appareil, Confeil, Orteil, Reueil Ouille ‘ouaille’, Abeille, Corbeille, Sommeille, Oreille, Treille, Seille, Confeille, Bouteille, Vueille ¹⁰² , Eueille, Reueille, Merueille, Ozeille
[ɛ] roman	[jɛ]	Vieille

Le dictionnaire de Lanoue¹⁰³, par contre, distinguait les rimes selon l’usage moderne, demandant d’ajuster le [e] fermé de *vieille* au [ɛ] ouvert des terminaisons *-eille*¹⁰⁴. Il notait néanmoins que les poètes se permettaient parfois de panacher les résultats des trois types. Cette confusion viendrait de l’ambiguïté de l’orthographe d’usage : « La plus part cōfondent ceste terminaizō [scil. *-eille*] avec celle en Eille, pour l’esfrange orthographe qu’on est contraint de luy donner qui leur semble impertinente ». Les lecteurs auraient tendance à découper les suites graphiques ⟨ueil⟩ et ⟨ueille⟩, non pas en ⟨ue⟩-⟨il⟩ et ⟨ue⟩-⟨ille⟩ comme il conviendrait, mais en ⟨u⟩-⟨eil⟩ et ⟨u⟩-⟨eille⟩, faisant du ⟨u⟩ initial une lettre muette servant à donner à ⟨c⟩ et ⟨g⟩ une articulation vélaire dans les mots tels que *accueil* et *orgueil*, et sinon entièrement superflue dans les autres contextes (comme l’était le ⟨u⟩ de *vuide* ‘vide’, par exemple). Contraint à tolérer cet usage, Lanoue met en garde le poète : « Cependant puis que l’usage a obtenu qu’on l’escriue ainfi que l’autre, pour l’y rimer, qu’on le face auffi. Mais qu’on pense que c’est Licence¹⁰⁵ » (p. 67, col. 3). Ce n’était cependant pas une licence pour Le Gaynard, mais bien une rime canonique, comme l’indique leur présence à l’intérieur d’un même

¹⁰² La forme *Vueille* apparaît deux fois dans le groupe graphique EILLE, la première fois dans le voisinage de *Eueille*, *Reueille*, où c’est probablement une erreur pour le nom *Veille*, qu’on trouve avec la graphie *veille* dans *l’Aprenmolire* (p. 208), immédiatement suivi de sa version *vegle* en orthographe réformée. La seconde fois, il note la forme du subjonctif de *vouloir*. Ces deux formes ont la même prononciation, comme il apparaît des nombreuses références aux formes fléchies de ce verbe et à son déverbal *vn vueil* (*Aprenmolire* p. 151, 163, 195), ce qui peut expliquer la confusion graphique.

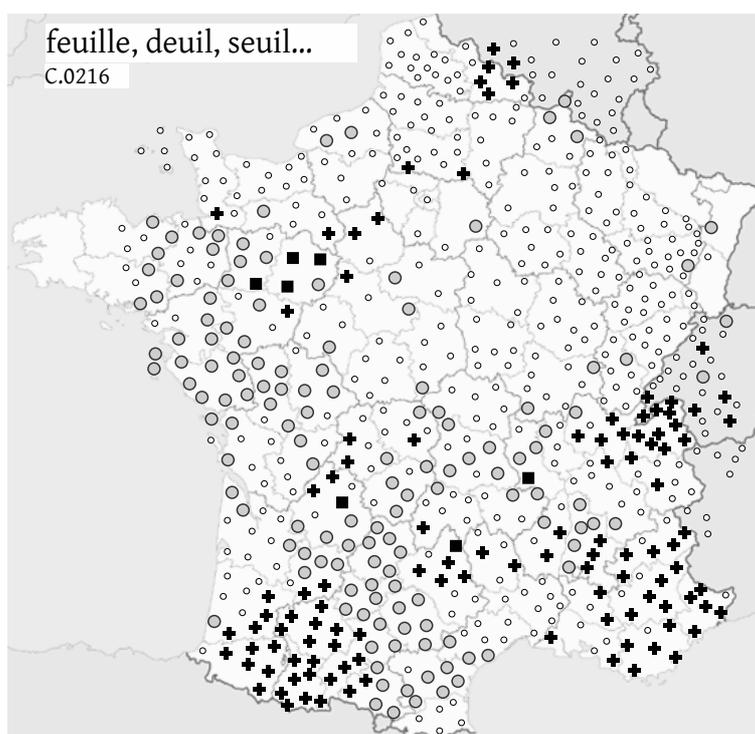
¹⁰³ Odet de LANOUE, *op. cit.*, p. 66.3 et 162.2-3.

¹⁰⁴ Le dictionnaire édité par Tabourot a une pratique plus surprenante : il sépare les résultats des trois types pour les terminaisons féminines (*op. cit.*, 1572, f^o 40v^o, 41v^o; *op. cit.*, 1587, f^o 57 r^o), mais les regroupe pour les masculines (*op. cit.*, 1572, f^o 106v^o; *op. cit.*, 1587, f^o 105 r^o).

¹⁰⁵ On est surpris cependant par la description que donne Lanoue de l’ajustement à faire lorsqu’on se prévaut de cette licence : « on pourra rimer [la terminaison Eille] avec la terminaizon en Euille [...] la transformant en ceste cy, & difant *Fueille* au lieu de *Feuille* » (67.1). Il convient probablement de comprendre qu’il demande au poète d’écrire ou au récitant de remplacer *feuille* par *feille*.

groupe graphique de rime et comme le confirment les indications de prononciation données dans l'*Aprenmolire* examinées plus en détail ci-dessous.

Ce que Lanoue attribuait à une mauvaise lecture des suites graphiques ⟨ueil⟩ et ⟨ueille⟩ est certainement le résultat des changements phonétiques ayant affecté [ɔ^d], devenant [ɥɛ] puis [ɛ] dans les dialectes d'oïl occidentaux et, si on se fie au témoignage des toponymes, plus ou moins variablement dans une vaste région autour de Paris. La Carte 11 fait une synthèse des reflets de [ɔ^d] devant [ɰ] distincts du [œ] de la norme dans l'ALF, où l'on a distingué les résultats [e] ou [ɛ] (cercles gris) et les résultats [ɥɛ], [ɥɛ], [we] ou [wɛ] (croix noires) de [ɔ^d] devant [ɰ], quand ils s'observent dans *au moins un des mots* de l'ALF se terminant par *-ueil*, *-euil* ou *-ueille*¹⁰⁶ — un carré noir signalant les points où les deux résultats sont attestés.



Carte 11. Reflets des terminaisons *-ueil*, *-euil*, *-ueille* dans l'ALF

○ = [e, ɛ], ⊕ = [ɥɛ, ɥɛ, we, wɛ], ■ = [e, ɛ, ɥɛ, ɥɛ, we, wɛ]

¹⁰⁶ Ce sont les mots *cercueil*, *cerfeuil*, *chèvrefeuille*, *chevreuil*, *deuil*, *écureuil*, *fauteuil*, *feuille*, *millefeuille*, *ameuil/remeuil*, *seuil*, *bouvreuil* et *treuil* (cartes 214, 216, 274, 275, 395, 450, 544, 559, 858, 1020, 1227, 1474 et 1731).

On peut voir sur la Carte 11 que le résultat [e] ou [ɛ] semble beaucoup plus répandu dans les dialectes d'oïl¹⁰⁷ pour [ɔ^d] devant palatale que pour *jeunes* ou *meule* (cf. Cartes 5 et 6) et qu'il déborde largement au nord du Poitou, une différence qui pourrait remonter au moyen français, une période où, selon Pope (§ 553), l'usage de [ɛ] < [ɔ^d] devant [ʎ] palatal serait devenu prépondérant.

Le système de rimes de Le Gaygnard pour les voyelles issues de [ɔ^d] apparaît donc compatible avec l'évolution générale postulée par Pope pour les provinces de l'Ouest, et bien que l'évolution [ɔ^d] > [ɛ] soit attestée dans les dialectes poitevins modernes dans tous les contextes, ce sont essentiellement les reflets de [ɔ^d] suivi de la liquide palatale [ʎ] qui riment avec les reflets de [e] roman dans le *Promptuaire*. On verra plus loin, que devant [f] et [v], le résultat poitevin [ɛ] a pu aussi passer dans le français régional. Dans les autres contextes, les groupes graphiques de rime rassemblent des terminaisons dont les toniques continuent aussi bien [ɔ^d] que [o^d]¹⁰⁸, ainsi *Meule*, *Seule*, *Gueule* sous EVLE (p. 173), *le Cueur*, *Vaincueur*, *Rancueur* sous CVEVR (p. 67), *Creus*, *Preus*, *Lepreus* sous EVS (p. 107-109). On notera le cas particulier de *aveugle* dont le [ɔ^d] étymologique est fréquemment devenu [e] ou [ɛ] dans les dialectes poitevins modernes (et le [gl] étymologique [ʎ] comme il est noté sur la Carte 3) mais non dans les autres dialectes de l'Ouest. Ce mot apparaît sous le titre EVGLE (p. 134) avec des renvois aux titres EVBLE, EVPLE et EVLE, mais aucun au titre EILLE, comprenant des mots tels que *Fueille* ou *Oreille*, avec lesquels une rime canonique aurait été possible si la prononciation poitevine d'*Aveugle* avait été adoptée dans le français régional.

Si le système des rimes qui ressort de l'organisation du *Promptuaire* permet de conclure que les toniques provenant de [ɔ^d] roman et de [e] roman devant [ʎ] palatal étaient permises à la rime, il ne permet pas de savoir si les reflets de ces deux types étymologiques étaient confondus ; *sueil* qu'il soit prononcé [sɛʎ] ou [sɥɛʎ], par exemple, permet une rime canonique avec *conseil*, de la même manière que *vieille* [ˈvjɛʎə] le fait avec *abeille* [aˈbɛʎə] (p. 169). Il est peut-être significatif que Le Gaygnard reprenne séparément sous le titre VEIL (p. 408-409) un sous-ensemble des mots du groupe EIL (p. 92), comprenant, à une exception près, les reflets de [ɔ^d] : *vn Vueil*, *ie Vueil*, *Reueil* [sic], *Accueil*, *Recueil*, *Sarcueil*, *Cercueil*, *Escueil*, *Dueil*, *Orgueil*,

¹⁰⁷ Le nombre des formes de l'ALF permettant d'illustrer l'évolution de [ɔ^d] devant les consonnes autres que [ʎ] est malheureusement trop réduit pour établir une carte synthèse suffisamment représentative.

¹⁰⁸ Ainsi que des mots dont les toniques sont issues d'autres sources et qui sont aussi devenues [ø] ou [œ] en français moderne, dont il sera plus amplement discuté plus bas.

Sueil, Linsueil. Était-ce pour noter une distinction avec les reflets de [e] roman ?

La Carte 11 indique justement que les reflets [ʏɛ] ou [wɛ] de [ɔ^d] s'étaient conservés dans certains dialectes jusqu'au début du XX^e siècle, laissant croire que ce trait avait pu passer dans les français régionaux dès la période du moyen français. Il est symptomatique que les premiers ouvrages lexicographiques produits par Robert Estienne entérinent l'usage du digraphe ⟨ue⟩ pour noter les reflets de [ɔ^d] devant [ʎ], comme dans *accueil, cheurefueil, cerfueil, dueil, fueille, linsueil, orgueil, sarcueil, sueil, uueille* (forme du subj., s.v. *uouloir*) et ⟨oe⟩ à l'initiale *oeil*, tandis qu'il utilise le plus souvent ⟨eu⟩ dans les autres contextes : *beuf, creux, faudesteul* 'fauteuil', *filleul, meuble, meule, neuf, neuue, preuue, seur* 'sœur' et ⟨oeu⟩ après vélaire dans *coeur* ou à l'initiale dans *oeuf*. Si cette tradition graphique n'implique pas nécessairement une plus longue survivance d'une prononciation diphtonguée [wɛ] ou [ʏɛ] issue de [ʏɛ] < [ɔ^d] devant [ʎ], elle a certainement pu motiver les lettrés à l'utiliser dans leur français dans les régions où elle appartenait au substrat dialectal.

Thurot¹⁰⁹ note la variabilité des usages et les difficultés qu'ont les grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles, aussi bien à percevoir cette variation, qu'à décrire la prononciation ou les prononciations qu'ils croient percevoir pour les reflets de [ɔ^d] devant [ʎ]. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, Ménage¹¹⁰ a peut-être voulu mentionner trois prononciations pour *œil* — non seulement [œʎ] et [ɛʎ], mais aussi [wɛʎ] — correspondant à la triple distinction qu'il avait pu vouloir noter dans son texte en disant : « Il faut prononcer *euil*, avecque les Parisiens, & non pas *oeil*, ou *eil*, avecque les Provinciaux [...] Il est à remarquer, que cette prononciation d'*œil*, pour *eul*, & d'*orgueil*, pour *orgueul*, est particulièrement des Provinces d'Anjou & du Maine [...] Les Angevins ont dit demesme [...] *le Collège de Bué*, au lieu du *Collège de Bueil* » (1672, p. 246 ; 1675, p. 377).

Les indications phonétiques de l'*Aprenmolire* pour l'usage dans le français du Poitou demandent cependant une exégèse prudente et ne permettent pas de conclusion définitive. L'auteur donne aux formes fléchies ou dérivées du radical *vueil-* du verbe *vouloir* la prononciation [vɛʎ] ou [vɛʎə] (p. 151, 163, 195). Pour les autres reflets de [ɔ^d] devant [ʎ] palatal, il finira par adopter la graphie ⟨ue⟩¹¹¹, comme dans *deueilg* 'deuil' (p. 191) — où ⟨ilg⟩

¹⁰⁹ Charles THUROT, op. cit., 1881, 462-467.

¹¹⁰ Gilles MÉNAGE, *Observations de monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris, Claude Barbin, 1672¹, 1675²-1676.

¹¹¹ La graphie ⟨ue⟩ est attestée dans l'*Aprenmolire* pour les formes « *acceueil, acceueillir, efceueil, farceueil, cerceueil, deueil, orgeueil, orgeueillir, orgeueilleuzemêt, feueil, feueillet, linfeueil, veueil, feueil, feueillet, feueilleux, veueiller, veueillement* ». Ces formes apparaissent dans une section (p. 192) où l'auteur met le lecteur en garde contre la « triphthongue » ⟨uei⟩ de l'orthographe ordinaire

note la liquide palatale [ʎ] en fin de mot. Il est difficile de savoir exactement quelle prononciation l'auteur voulait ainsi noter, mais il est improbable que ce soit la simple monophthongue [ɛ] comme Lanoue la reconstruit et comme elle est parfois devenue dans les dialectes poitevins modernes. Les rimes de *dueil*, *accueil*, *sueil* avec *soleil*, *appareil*, *orteil* (ou *soleilg*, *appareilg*, *orteilg* selon la nouvelle orthographe de l'*Aprenmolire*, p.193) indiquent que ⟨eue⟩ devait se découper ⟨eu⟩-⟨e⟩, où le ⟨e⟩ final représente un noyau syllabique [ɛ] et où le ⟨eu⟩ initial pouvait noter une glissante¹¹², peut-être de type [ə] puisqu'il choisit d'ajouter ⟨e⟩ à l'orthographe usuelle, ou peut-être [ɣ] puisque ⟨eu⟩ peut valoir [y]. La Carte 11 montre que les reflètes diphtongués de [ɔ^d] sont parfois [wɛ] pour *feuille*, *cerfeuil* et [ɥɛ] pour *seuil*, *treuil* dans les dialectes modernes du Maine, de l'Anjou et de l'Orléanais. Il est possible qu'une diphtongue de ce genre s'entendait sur un plus grand domaine au XVI^e siècle dans les dialectes et les français régionaux — en particulier dans le Poitou.

Les rimes EVF et EVFVE

Le français du Poitou semble aussi avoir adopté le [ɛ] dialectal < [ɔ^d] devant les consonnes [f] et [v] comme l'indiquent les groupes graphiques EVF (p. 105-106) et EVFVE (p. 406). Dans l'orthographe simplifiée du *Promptuaire*, la suite de lettres ⟨uef⟩ aurait été comprise comme une notation des sons [ɛ] ou [ɛf] en finale de mot et [ɛ] devant consonne. Le groupe EVF rassemble les formes *Neuf* (*nombre*), *Neuf* (*n'ayant servi*), *Oeuf*, *Bœuf*, *Moyeuf* 'moyeu', *Esteuf* 'balle au jeu de paume', *Seuf* 'soif' et *Veuf*, dont les toniques sont issues de [ɔ^d], à l'exception des deux dernières¹¹³.

dans les mots « dueil, vueil, accueil, accueillir... feuil, feuillet, linfeuil, vueil [sic, répétition], &c. » qu'on doit lire, précise-t-il, comme s'il y avait la « quatriphthongue » ⟨euei⟩. Dans ce passage, il n'applique pas sa réforme au [ʎ] palatal. Il présuppose aussi le maintien de la lecture [k] de ⟨c⟩ et [g] de ⟨g⟩, comme le prévoit ailleurs sa réforme orthographique. On est surpris, cependant, de voir figurer dans cette liste (et même deux fois) le mot *vueil* auquel il attribue une prononciation différente ailleurs (p. 151, 163, 195) — peut-être simplement un indice de sa variabilité dans la langue. Un peu plus loin, à la page 208, qui traite de la graphie du [ʎ] palatal en position intervocalique, il propose de réformer *feuille* en « feugle » en utilisant le digraphe ⟨gl⟩ ; on peut y voir une erreur de l'imprimeur pour la forme *feuegle* voulue par l'auteur à cette étape de sa présentation. — Sa présentation des réformes orthographiques de ses prédécesseurs, où il expose essentiellement les propositions de Ramus 1572, laisse entendre (p. 30) qu'on y trouverait les graphies *feil* et *deil* à la place de *feuil* et *deuil*, probablement avec les valeurs phonétiques [seʎ] et [deɣ]. Cette proposition, cependant, ne se retrouve dans aucun des travaux des réformateurs connus : Sylvius, Meigret, Peletier, Baïf ou Ramus.

¹¹² J'avais trop hâtivement conclu dans mon étude sur sa réforme orthographique que la suite ⟨euei⟩ qui apparaît dans ce mot *deueigl* 'deuil', devait noter une voyelle simple du type [ø], cf. Yves Charles MORIN, *Le Gaynard (1609) : L'ancienne orthographe*, op. cit., p. 63.

¹¹³ Les dialectes modernes du Marais Vendéen ont souvent conservé le [ɛ] < [ɔ^d], prononcé [ɛ̃] en finale absolue dans les mots [bɛ̃] 'bœuf', [nɛ̃] 'neuf (cardinal)', [œ̃] 'œuf', qui s'oppose au [ai] utilisé

Les reflets de *sīřīm* — devenu *soif* en français avec un *f* final mal expliqué — sont le plus souvent [se], [sɛ] et [sa] dans les parlers poitevins où ils continuent un [sej] médiéval, probablement devenu [sɛ] au XVI^e siècle. Cette prononciation peut très bien s’être imposée dans le français du Poitou sous la forme [sɛ] (ou encore [sɛf]) que Le Gaygnard orthographie *seuf* dans le *Promptuaire* sur le modèle des formes précédentes. Sa graphie peut aussi avoir été motivée par la rime *bœuf* : *seuf* ‘soif’ de Ronsard (*Si vn bœuf / Passe par là mourant de seuf*) dont il se sert pour illustrer le groupe EVF. Les prononciations [bø] et [sø] recueillie par l’ALF (cartes 141 et 1237) pour ces deux mots au début du XX^e siècle dans les dialectes d’oïl dans une vaste région ayant pour centre les provinces du Maine et du Vendômois indiquent que Ronsard lisait le digraphe ⟨eu⟩ de cette rime comme une voyelle centrale arrondie du type [ø] — où Le Gaygnard a pu penser trouver la confirmation qu’il s’agissait d’un [ɛ]. On notera cependant que dans l’introduction (f^o ã·viii v^o-ĩ r^o) il propose de voir dans la forme ronsardienne *seuf* une licence pour *soif* — forme absente de la nomenclature du *Promptuaire* avec cette graphie¹¹⁴.

Quand à la dernière forme *veuf* du groupe EVF, il s’agit d’un masculin refait sur le féminin *veuve* < *vīDŪĀM*¹¹⁵, qui se prononce encore avec la tonique [ɛ] dans la partie occidentale du Poitou (cf. Carte 9 ci-dessus), mais dont l’usage était beaucoup plus répandu au XVI^e siècle à la fois dans les dialectes et le français du Poitou, comme le confirme directement Le Gaygnard dans son *Aprenmolire*. Il y souligne l’irrégularité de l’orthographe ancienne *veufue* de ce mot (p. 41, 155 et 197), qu’il propose de corriger en *veve*. Le *Promptuaire* enregistre ce mot sous le titre EFVE (p. 405) permettant la rime de *Vefue* avec *Briefue*, *Griefue* et également sous EVFVE (p. 406), cette fois orthographié *Veufue* et rimant avec *Neufue* ‘neuve’. Sa présentation dans l’*Aprenmolire* exclut que les graphies *veufue* et *vefue* notent deux variantes de prononciation. On doit donc lire *veufue* [ˈvɛvə] et *neufue* [ˈnɛvə], avec le reflet poitevin [ɛ] de [ɔ^d] pour le dernier.

Cette prononciation de *neufue* permet de comprendre la nature de la licence que Le Gaygnard croit observer dans la rime *fleuve* : *neuve* de Ronsard — qu’il mentionne deux fois dans son ouvrage (f^o ã·vii v^o-ẽ·viii r^o, p. 406). Cette rime lui permet d’illustrer la syncope, comprise comme une figure d’enrichissement du vers :

dans le même contexte pour la voyelle finale de *clef*, *blé*, *pré*, *fossé*, etc. Cf. Lars-Owe SVENSON, *op. cit.*

¹¹⁴ Il enregistre *Souef*, *Soef* sous le titre EF (p. 92), sans qu’on puisse déterminer si ces deux formes sont les deux graphies reconnues dans les dictionnaires d’Estienne pour le reflet de *SUAVĒM* (supplante par *suave* dans la langue moderne), ou si *soef* peut aussi être une graphie pour *soif*.

¹¹⁵ Les dialectes poitevins ont souvent conservé la forme [vɛv, vøv, vœv] du féminin pour les deux genres.

Le n'estouffay, pour les Eaux de ce Fleue,
 Le Feu bouillant d'une Chaleur si neuue.
 Par cette licence figurative le Poëte à hardiment osté l'F de *Neufue* [...] pour Vni-
 fonner richement ses Vers (f^o ē·vii v^o·ē·viii r^o).

Cette licence, si l'on n'envisage pas les spécificités de la prononciation régionale de Le Gaygnard, peut surprendre, puisque de toute évidence le ⟨f⟩ de *neufue* est muet¹¹⁶. Il faut comprendre, cependant, que ce dernier fait ici un usage diacritique de la lettre ⟨f⟩ pour noter une prononciation spécifique, dont il se dispensera plus tard dans la réforme exposée dans l'*Aprenmolire*. Dans sa présentation des figures (f^o ē·viii v^o) et dans les rimes apparaissant sous le titre EVFVE (p. 406), c'est lui qui ajoute à la graphie de ce mot un ⟨f⟩ diacritique, absent de l'édition qu'il a consultée des œuvres de Ronsard : pour bien mettre en évidence, pense-t-il, la prononciation naturelle de ce mot en l'absence de licence.

Les autres rimes en *eu*

Les groupes graphiques EV (p. 104), EVS (p. 107), EVRE (p. 306), EVTE (p. 365) rassemblent des mots qui ne permettent la rime ni dans le dictionnaire des rimes de Lanoue, ni dans la poésie classique. Leurs toniques sont, d'une part, des continuateurs des suites [əy] de l'ancien français, généralement¹¹⁷ devenus [y] en français moderne, comme dans *blessure* < afr. *bleceüre*, *sûr* < afr. *sëur*, *flûte* < afr. *flëute*, et d'autre part, les continuateurs d'un véritable pot-pourri de types étymologiques, rassemblés ici sous le terme « proto-œ », devenus [ø] ou [œ] en français moderne. Ce pot-pourri est composé de [ɔ^d] roman, [ɔ^du̯], [ɔ^du̯] (où [u̯] note le résultat de la vocalisation de [l] devant consonne), [o^d] roman, [eu̯] ancien français, [au̯] < francique *āo* dans *bleu*, *AUCŪM* dans *peu*, et des voyelles écrites ⟨eu⟩ dans des emprunts savants comme *neutre*. Cette convergence ne s'observe pas dans la plupart des dialectes d'oïl, où les « proto-œ » ont pu avoir des évolutions fort différentes les unes des autres.

¹¹⁶ « Ces licences [...] on ne sait jamais, en lisant Le Gaygnard, si elles portent sur la graphie, sur la phonie ou sur les deux. [...] si, par « syncope », le même Ronsard enlève l'f de *neufue* pour assurer la rime *Fleuve* : *neuve*, peut-il s'agir d'autre chose que d'un pur artifice graphique ? » (Olivier BETTENS, *Chantez-vous français*, § Consonnes finales, consulté 2015-10-1).

¹¹⁷ Les exceptions comprennent *heur* et ses dérivés *malheur* et *bonheur*, *feu* 'décédé' et *jeûne*. La langue de Lanoue, mais non la langue moderne, connaît aussi les adjectifs masculins *seur* 'sûr' < afr. *seür*, *meur* 'mûr' < afr. *meür*, dont les féminins peuvent avoir deux prononciations, [sy:r] et [sø:r], [my:r] et [mø:r].

On observe donc à l'intérieur des mêmes groupes graphiques du *Promptuaire* un grand nombre de mots dont la tonique peut maintenant être aussi bien [y] que [œ] ou [ø]:

EV (p. 104)	(j'ai) Eu, Beu 'bu', leu 'lu', Pleu 'plu', creu 'cru', teu 'tu' (tous participes passés). Feu (Element), Feu (deffunct), Bleu, peu.
EVS (p. 107)	tu Eus (prét. <i>avoir</i>), tu Cheus 'chus (prét. <i>cheoir</i>)', tu Sceus 'sus (prét. <i>savoir</i>)'. Entr'-eux, Precieux, Poudreus, Deux, Preus, Queux, des Beufs.
EVRE (p. 306)	Cheueleure 'chevelure', Allure [sic] ¹¹⁸ , Bruleure 'brûlure', Seure 'sûre', Piqueure 'piqûre'. Heure, Inferieure, (il) Pleure, il Meure, Demeure.
EVTE (p. 365)	Cheute 'chute', vne Fleute 'flûte'. Meute, Elmeute 'émeute'.

Ces rimes permettent de faire l'hypothèse que les voyelles issues de la suite [əy] et des voyelles issues des types [proto-œ] se sont confondues (abstraction faite de la durée) dans le français du Poitou du XVI^e siècle. Il se pourrait aussi qu'elles se soient aussi confondues avec les voyelles issues du [y] simple de l'ancien français, une convergence que l'organisation matérielle du *Promptuaire* fondée sur l'homographie des terminaisons catatoniques ne permet pas facilement d'établir, cependant. En effet, les voyelles issues de la suite [əy] sont normalement écrites ⟨eu⟩ comme celles qui proviennent des [proto-œ] tandis que les voyelles issues du [y] simple s'écrivent ⟨u⟩, ce qui ne permet pas de les faire apparaître dans un même groupe graphique de rime.

Cette convergence est bien attestée dans un certain nombre de cas. Ainsi, les formes verbales issues de la suite [əy] apparaissent également avec la graphie ⟨-u⟩ et ⟨-us⟩ : *ie Tu* (de *Taire*) à la rime avec *Batu* (sous TV, p. 401). De la même manière *ie Cheu, Efcheu, Defcheu* (sous CHEV, p. 55) sont renvoyés à *ie Chu, Efchu, Defchu, Mefchu* où ils riment (sous CHV, p. 57) avec des mots comme *Branchu, Crochu, Fourchu* dont la tonique est issue d'un [y] simple. Le continuateur de l'adjectif *sëure* de l'ancien français et de nombreux dérivés formés avec le suffixe *-ëure* apparaissent autant sous le titre EVRE (p. 306) : *Emboucheure, Cheueleure, Bruleure, Doubleure, Assembleure, Enfleure, Rongueure* [sic], *Blanchisseure, Blesseure, Chaussure, Seure* que sous le titre VRE (p. 303) : *Embouchure, Cheuelure, Bruflure, Doublure, Assemblure, Enflure, Roingure* [sic], *Blanchissure, Blessure, Chaussure, Sure*, où ils riment avec des mots comme *Bure, Cure,*

¹¹⁸ L'omission du ⟨e⟩ sous un titre qui l'exige est surprenante. L'orthographe usuelle de ce mot était alors relativement variable, écrit à la fois *allure* (en particulier dans les dictionnaires français-latin) et *alleure*.

Obscure, Dure, Figure, dont la tonique est issue d'un [y] simple. Une autre manifestation de la convergence se trouve dans l'*Aprenmolire* (p. 162) où l'auteur analyse le ⟨e⟩ graphique des suites ⟨ceu⟩ dans (*il*) *receut* comme une lettre muette servant à noter la valeur [s] du ⟨c⟩, indiquant par ceci qu'il ne distingue pas les voyelles issues de [y] simple ou des suites [əy].

Une convergence semblable, ainsi qu'il a été noté plus haut, s'observe dans les dialectes poitevins, où le son [y] a pu se substituer aux voyelles héréditaires issues des ʀ proto-œ ʀ dans les emprunts qu'ils ont faits à la norme parisienne. Or, c'est par l'intermédiaire du français régional, normalement, que s'infiltré la norme parisienne. Il n'est pas déraisonnable de croire que la convergence s'est d'abord produite dans le français régional du Poitou avant de passer dans ses dialectes. Ce genre de transmission de particularités régionales du français aux dialectes est bien documenté dans la plupart des régions de substrat occitan, où les reflets des ʀ proto-œ ʀ ont été adaptés comme des [y] dès le XVI^e siècle¹¹⁹ dans les français méridionaux, d'où ils ont été transmis aux emprunts qu'ont fait les dialectes occitans au français.

Les données présentées dans le Promptuaire ne peuvent cependant exclure une autre hypothèse voulant que les continuateurs de la suite [əy] de l'ancien français aient eu deux prononciations concurrentes dans la langue de Le Gaygnard, [y] d'une part et la même valeur qu'avaient pris les reflets des ʀ proto-œ ʀ d'autre part. On aurait ainsi eu deux prononciations pour certains mots, *blessure* et *blesseure*, par exemple, la première permettant la rime avec *censure*, la seconde avec *demeure* ; contrairement à d'autres, comme *seur* 'sûr' rimant avec *seur* 'sœur', mais non avec *sur* 'aigre'.

Le témoignage de l'*Aprenmolire*, dans ce cas, n'est d'aucun secours. Le Gaygnard entérine « l'avis » de Ramus, qui dès 1562 avait affirmé que les reflets des ʀ proto-œ ʀ étaient de « simples voyelles », que rendait mal le digraphe ⟨eu⟩ et pour laquelle il propose en 1572 d'ajouter une nouvelle lettre à l'alphabet :

La feconde de ces trois impropres diphtongues est eu, qui quelquesfois a peu estre pronõcée en diphtongue, ce quelles [sic] n'est point pour le present, selon laduis de mellieurs noz doctes Reformateurs (*Aprenmolire*, p. 37).

Il ne fait cependant jamais allusion à la distinction graphique que fait généralement Ramus entre les reflets de la suite [əy] de l'ancien français, qu'il transcrit ⟨u⟩ de la même manière que les [y] simples, alors qu'il réservait aux

¹¹⁹ Cf. Huguette HERMANS, *La « déclaration des abus » d'Honorat Rambaud comme témoin du système phonologique du moyen français*, thèse de doctorat, Louvain, Katholieke Universiteit Leuven, 1985, p. 55. On notera aussi les rimes de Guillaume du Bartas *sa demeure : emmure, fleuve : cuve, cauteleuze : abuze*, et de Pierre de Brach *doubteuze : Muze*, recueillies par Le Gaygnard (p. 306, 408 et 430).

reflets de « proto-œ » le digraphe ⟨eu⟩ en 1562, puis une lettre spéciale en 1572¹²⁰. La présentation de l'*Aprenmolire* donne parfois l'impression que Le Gaynard se sent obligé d'accepter l'autorité de Ramus et d'y présenter une prononciation qui ne faisait pas partie de son usage ordinaire. Il est possible que le français du Poitou ait connu une prononciation qui se reflète en partie dans le *Promptuaire*, que le Gaynard peut difficilement défendre dans l'*Aprenmolire* après avoir intériorisé la condamnation qu'en fait Ramus¹²¹.

Plus généralement, l'adoption des timbres [œ] ou [ø] pour les reflets des « proto-œ » dans la norme parisienne et dans les français régionaux est un point obscur de l'histoire du français. La scripta commune avait commencé à généraliser le digraphe ⟨eu⟩ pour ces voyelles depuis le XIII^e siècle, que chacun était libre d'interpréter selon l'usage de sa communauté linguistique. Certains français régionaux du XVI^e siècle connaissent une diphtongue du type [ey], qui ne provient pas nécessairement du substrat dialectal et pourrait refléter des habitudes de lecture du digraphe ⟨eu⟩ dans les emprunts que le latin avait fait au grec et des reflets des suites [əy]. Cette diphtongue apparaît dans le français décrit par Meigret¹²² dès son premier ouvrage en 1542, où c'est probablement un trait du français de Lyon¹²³ et du français décrit en 1578 et 1588 par Bellot¹²⁴, originaire de Caen¹²⁵. Les grammairiens anglais Palsgrave¹²⁶ et John Hart¹²⁷ mentionnent également une prononciation

¹²⁰ Ramus décrit cette voyelle comme ouverte et non-arrondie, ce qui pourrait être une voyelle centrale du type [ɜ], cf. Yves Charles MORIN, *L'imaginaire norme, op. cit.*, p. 166).

¹²¹ On notera la prononciation [ij] donnée pour parisienne dans les grammaires de Ramus pour ⟨ieu⟩ dans les mots *Dieu* et *lieu* — trahissant les usages picards de la région d'origine de ce grammairien — qui aurait pu ajouter aux incertitudes de Le Gaynard sur la norme s'il en avait pris conscience.

¹²² MEIGRET, Louis, *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*, Paris, Denis Janot, 1542 ; Louis MEIGRET, *Le tretté de la grammère françoëze*, Paris, Chrestien Wechel, 1550.

¹²³ Cf. George R. SHIPMAN, *The vowel phonemes of Meigret*, Washington, D.C., Georgetown University Press, 1953.

¹²⁴ BELLOT, Jacques, *The French grammer : or an introdvction orderly and methodically, by ready rules, playne preceptes and euident examples, teachinge the French tongue : made, and very commodiously set forth for their sakes that desire to ... the perfecte knowvledge of the same language* — By Iames Bellot, gentleman of Caen in Normandy, London in Feetstreet, Thomas Marthe, 1578 ; BELLOT, Jacques, *The French methode : wherein is contained a perfite order of grammer for the French tongue* — Made and set forth by Iames Bellot, gentleman of Caen in Normandy, London, Robert Robinson dwelling in Feter-Lane neere Holborne, 1588.

¹²⁵ Monica BJURMAN, *The phonology of Jacques Bellot's Le maistre d'escole Anglois (1580) : together with readings of the anonymous editions of 1625, 1647, 1652, 1657, 1670, 1679, and 1695*, Stockholm, Almqvist & Wiksell international, 1977.

¹²⁶ Jehan PALSgrave, *Lesclarcissement de la langue Françoise compose par maistre Iehan Palsgraue Angloys natyf de Londres et gradue de Paris*, Londres, Haukyns, 1530.

¹²⁷ John HART, *The Opening of the unreasonable writing of our English Toung* (ms), 1551 ; John HART, *An Orthographie, conteyning the due order and reason, howe to write or paint thimage of mannes voice, most like to the life of nature*, London, W. Seres, 1569 ; John HART, *A Methode or comfortable*

diphthonguée, qui serait celle de la norme parisienne¹²⁸. Lanoue¹²⁹ déclare aussi que cette voyelle est une diphtongue, sans préciser autrement son articulation¹³⁰ ; son témoignage cependant est rejeté par Thurot¹³¹ qui le trouve invraisemblable.

La terminaison ⟨éue⟩

Avant de clore cette section sur les rimes en ⟨ue⟩ et ⟨eu⟩, la présence de *lieue* et *banlieue* dans le groupe homographe EVE (p. 405b) mérite une petite observation. Ces deux mots — qui correspondent à n'en pas douter à *lieue* [ljø] et *banlieue* [bãljø] du français moderne et que Le Gaygnard écrit *Liéue* et *Banliéue*, avec un ⟨ê⟩ accentué pour noter la nature de la voyelle et accessoirement la valeur [v] de ⟨u⟩ — riment avec les mots suivants :

1. (il) *Achéue*, (il) *Léue*, (il) *Abréue*, (il) *Créue*, il *Gréue*
2. *Févue* ‘fève’, *Gréue* ‘gravier’, la *Gréue* ‘(de la jambe)’, *Séue*
3. *Tréue* (< °TREUWA)
4. il *Liéue* ‘il lève’

La prononciation [ˈliēvə] et [ˈlevə] de *lieue* avec [v] est bien attestée en ancien français (cf. FEW 5.262b). On note en particulier la rime¹³² *leve* : *Eve* dans la *Vie de Monseigneur saint Martin de Tours*¹³³. La rime de Le Gaygnard constitue probablement le témoignage le plus tardif de cette prononciation de *lieue* avec [v], conservée dans le français régional du Poitou du XVI^e siècle et sans aucun doute dans les dialectes poitevins. La prononciation héréditaire

beginning for all vnlearned, whereby they may bee taught to read English... London, Henrie Denham, 1570.

¹²⁸ John Hart (*ibid.*), qui a consulté les travaux de Meigret (*op. cit.*, 1542), ne fournit pas un témoignage indépendant cependant, cf. Otto JESPERSEN, *John Hart's pronunciation of English (1569-1570)*, Heidelberg, Carl Winter, 1907, p. 9 ; Bror DANIELSSON, « La prononciation du français au XVI^e siècle d'après John Hart (1551, 1569, 1570) et G. Ledoyen de la Pichonnaye (1576) », *Mélanges de linguistique et de philologie : Fernand Mossé in Memoriam*, Paris, Didier, 1959, p. 75-86.

¹²⁹ Odet de LANOUE, *op. cit.*, p. 403.

¹³⁰ Lanoue (*ibid.*) déclare également que la voyelle notée par le digraphe ⟨ou⟩ est une diphtongue, et donne *coude*, *laboure* et *hibou* en exemples. Il n'est pas impossible que certaines des voyelles notées ⟨ou⟩ aient effectivement été des diphtongues dans les parlers de l'Ouest, cf. Chauveau, *op. cit.*, p. 153-165. L'ALF relève des prononciations diphtonguées pour *coude* aux points 387, 297 (Normandie), et aux points 463, 466, 467 et 494 (Bretagne romane).

¹³¹ Charles THUROT, *op. cit.*, 1881, p. 443, n.2.

¹³² Cette rime, qui est probablement celle de l'auteur tourangeau, se trouve dans la partie du manuscrit que Dees et ses collègues identifient comme « poitevine », c'est-à-dire copiée par un scribe poitevin, qui partageait probablement cet usage. Cf. Anthonij DEES, Marcel DEKKER, Onno HUBER et Karin van REENEN-STEIN, *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer, 1987, p. 519.

¹³³ Péan GATINEAU, *Das altfranzösische Martinsleben des Péan Gatineau aus Tours*, éd. critique par Torsten Söderhjelm, Helsingfors, Hagelstam, 1899, v. 3941-2.

attendue en poitevin est [l̥ɛvə], que les lettrés auront adaptée par hypercorrection en [l̥iɛvə] dans leur français, sur la base de la graphie *lieue*¹³⁴.

Conclusion

Le Promptuaire d'unisons ou dictionnaire de rimes de Le Gaynard offre un témoignage unique, bien que limité à la rime, de l'appropriation régionale des canons esthétiques de la poésie française à la Renaissance. Sa démarche est essentiellement celle de toute personne qui entreprend de composer des vers : assimiler le discours théorique qui en définit la forme et consulter un large corpus d'œuvres poétiques reconnues où ce discours prend véritablement sens. Dans sa recherche de l'exhaustivité, l'auteur d'un dictionnaire de rimes pousse cette démarche à l'extrême et le force à dévoiler des cas problématiques sur lesquels le poète n'aurait probablement jamais eu l'occasion de s'inquiéter ou qu'il aurait vite décidé d'abandonner s'ils s'étaient présentés.

Il retient le schéma de base de la rime proposée par Ronsard dans son *Abbrégé de l'Art poétique François*, exigeant la l'identité phonique de la dernière syllabe tonique et, le cas échéant, de la syllabe posttonique suivante des vers que l'on veut apparier, mais note immédiatement que les poètes se satisfont très souvent de conditions moins contraignantes, ce qu'il interprète comme des licences. L'organisation matérielle du dictionnaire permet de croire qu'il a reconnu dans l'usage des poètes trois types de rimes qui obéissent à une hiérarchie de préséance : (1) la rime basique, (2) la rime canonique, se satisfaisant de la l'identité phonétique des terminaisons catatoniques, et (3) la rime légère, toujours féminine, se satisfaisant de l'identité du noyau syllabique, de la consonne immédiatement devant la voyelle posttonique et le cas échéant de celles qui suivent. Les rimes légères ne sont donc utilisées qu'en dernier recours. Dans tous ces cas, l'identité phonique se fait sans égard à la durée vocalique.

Le Gaynard est convaincu que la prononciation du français des classes dominantes est uniforme et interprète le plus souvent les divergences qu'il ne manque pas d'observer dans les œuvres poétiques comme des « figures », adaptant à la rime française les mêmes techniques qu'auraient utilisés les auteurs latins pour modifier la prononciation ordinaire des mots afin de satisfaire la métrique du vers — ainsi qu'on l'enseignait alors. Ce n'est pas par laxisme que Le Gaynard permet de telles manipulations, comme on l'a

¹³⁴ L'*Aprenmolire* (p. 192) met en garde contre l'omission du *i* dans la prononciation de mots comme *grief* et dans celle du suffixe *-ier*, qui fait confondre ce dernier avec la terminaison *-er* de l'infinitif. Ceci laisse entendre que la prononciation poitevine héréditaire [ɛ] (ou [e]) venant de [ɛ^d] roman et du suffixe *-ARĪŪM* s'entendait dans le français des moins lettrés et qu'elle était stigmatisée.

récemment accusé de faire — l'examen de ses propres œuvres en rime à la fin de son ouvrage le montre bien — mais pour trouver un sens à l'usage autrement aberrant pour lui des poètes pris pour modèles. Il n'est pas conscient des écarts entre son usage et celui des classes dominantes d'autres régions et en particulier de Paris. Il n'avait pas remarqué que Peletier, dans son *Dialoguē dē l'ortografē*¹³⁵, avait déclaré que la prononciation [ʎ] de ⟨gl⟩ était « peculierē a aucunēs nacion dē pardēça, qui disēt *aeulhē*, pour *aeuglē*, e *reilhē*, pour *reglē* : commē ceus des marchēs d'Anjou e Poētou » (1550, p. 174 ; 1555, p. 155). Il passe plusieurs années à Paris, sans noter que sa prononciation n'est pas conforme à l'usage dominant. Il n'a probablement jamais noté dans les conversations courantes que *règle* ou *veuve*, par exemple, ne s'y prononçaient pas [rɛʎə] et [vɛvə] comme lui le faisait. Cela ne constituait pour lui que quelques-uns des nombreux petits traits qui globalement contribuent aux accents particuliers de ses interlocuteurs, sans que cela n'affaiblisse sa conviction que « *Nous sommes tous d'accord sur la prononciation [du français]* ». Sa lecture des traités d'orthographe réformée, en général, avait eu peu d'influence sur sa prise de conscience de la variabilité des usages. Le Gaygnard ne comprend pas la nature des sons qui y sont décrits et réinterprète le métalangage qu'utilisent les grammairiens pour les décrire en fonction de son propre usage. Mais, lorsqu'il voit une rime comme *veuve* : *fleuve* dans le texte de Ronsard, par contre, il prend immédiatement conscience que la prononciation requise pour la rime n'est pas celle de son usage.

Le français qui s'était implanté plus ou moins rapidement dans les différentes régions du royaume et de l'empire avait acquis des particularités de prononciation qui sont le résultat de nombreux facteurs¹³⁶, dont la fréquence des contacts des élites avec les détenteurs de la norme, les leçons données par la métrique et la rime des vers, les correspondances phonétiques perceptibles entre les mots du français et leurs « cognats » dialectaux — particulièrement importantes au moment charnière où la langue dans lequel évolue l'enfant passe du dialecte au français¹³⁷ —, ou encore les habitudes de

¹³⁵ Jacques PELETIER DU MANS, *Dialoguē dē l'ortografē e prononciacion françoesē*, Poitiers, Marnef, 1550¹ / Lyon, Jean de Tournes, 1555².

¹³⁶ Cf. Yves Charles MORIN, « L'implantation du français à Marseille au XVI^e siècle : les voyelles nasales et les semi-voyelles », *Langues : Histoires et usages dans l'aire méditerranéenne*, éd. Teddy Arnavielle, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 225-238 ; Yves Charles MORIN, « Acquiring the vowel system of a cognate language : the role of substrate and spelling in the development of the French spoken in Marseilles during the sixteenth century », *Romanística sin complejos — Homenaje a Carmen Pensado*, éd. Fernando Sánchez Miret, Bern/Berlin/Bruxelles/Frankfurt am Main, Peter Lang, 2009, p. 409-454.

¹³⁷ Selon l'Anonyme de 1672, les personnes de qualité en Auvergne n'auraient commencé « d'élever leurs Enfants à la Langue Française [...] que depuis quinze ou vint-ans » (ANONYME, *De l'accent de la langue française et la manière de le purifier dans notre province*, Clermont, Nicolas Jacquard,

lecture du français qu'inculquaient les précepteurs, les maîtres d'école et « jadis [...] de pauvres prestres ignorans, & des femmes de peu de jugement » (*Aprenmolire*, p. 43). Cet enseignement avait pour effet de stabiliser et de légitimer les usages régionaux. C'est ainsi que Le Gaynard lui-même avait certainement appris de ses maîtres que ⟨gl⟩ orthographique se lisait [ʎ] aussi bien en latin qu'en français, et avait à son tour transmis cet usage à ses élèves.

Le *Promptuaire* permet relativement mal de retrouver la prononciation présumément commune des terminaisons des mots rassemblés sous un même titre, que n'accompagne aucun commentaire permettant de déduire la prononciation. L'historien de la langue est tout aussi démuné que devant les œuvres poétiques complètes d'un auteur, si ce n'est que la nomenclature des formes y est beaucoup plus importante et mieux organisée. L'*Aprenmolire* publié près de vingt-cinq ans plus tard, permet de combler en partie cette lacune. Cet ouvrage, rassemblant trois parties relativement indépendantes — on y retrouve des outils pédagogiques qu'il avait développés dans son enseignement de la lecture probablement un demi-siècle plus tôt et des réflexions récentes sur une réforme orthographique qu'il ne met cependant pas en pratique — est relativement difficile à interpréter. « Son ouvrage, écrit de la façon la plus confuse et d'un style boursoufflé et pédantesque, se refuse à toute analyse » (p. 21) dira Ambroise Firmin Didot¹³⁸.

On peut néanmoins avoir un aperçu du processus d'appropriation régionale de la norme à la lumière du traitement des voyelles issues de [ɔ^d] roman devant [ʎ] palatal et plus généralement des « proto-œ », voyelles qui proviennent d'un nombre relativement grand de types étymologiques ayant convergé pour donner les voyelles [œ] et [ø] dans la norme, mais dont l'évolution a été profondément différente dans les autres variétés dialectales du gallo-roman. Le témoignage de Le Gaynard permet de conclure que les reflets du [ɔ^d] roman, qu'on retrouve dans les mots *seuil* ou *feuille*, se prononçaient [ɛ] dans le français du Poitou, ou peut-être [ɣɛ], et qu'elles riment avec *conseil* ou *merveille*. Le résultat [ɛ] ou [ɣɛ] de l'évolution de [ɔ^d] roman était certainement un trait du poitevin au XVI^e siècle, ce qui a sans aucun doute contribué à son adoption dans le français régional du Poitou. Il est cependant remarquable que ce résultat était alors beaucoup plus général dans les dialectes poitevins, où on pouvait l'observer dans tous les contextes,

premier Impr. et Lib. ordinaire du Roye, de Monseigneur l'Évêque et du Clergé, 1672, f^o ẽ v^o). Il enjoint les parents « d'élever leurs Enfants, depuis le Berceau, à la Langue François ; & de les retirer de la conversation des personnes qui ne parlent que le [dialecte] » (*ibid.*, p. 57) — cf. Georges GOUGENHEIM, « Un traité de 1672 sur la manière de purifier l'accent de la Province d'Auvergne », *Revue d'Auvergne* n^o 47, 1933, p. 33-44.

¹³⁸ Ambroise Firmin DIDOT, *Observations sur l'orthographe ou ortogrografie française, suivies d'une histoire de la réforme orthographique depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, 2^e éd., Paris, Ambroise Firmin Didot, 1868.

alors que sa distribution est relativement réduite dans le français du Poitou. On peut certainement y voir un trait culturel que partage le Poitou avec les régions de l'ouest de la France dont les français régionaux connaissent aussi les résultats [ɛ] ou [ɣɛ] de l'évolution de [ɔ^d] roman devant [ʎ] palatal.

On ne trouve pas de trace dans le français régional du Poitou de la diversité des évolutions poitevines héréditaires pour les « proto-œ ». Il est possible que ces voyelles ait été primitivement adaptées en [y], comme cela a été le cas dans les dialectes poitevins dans les emprunts directs au français ou dans les remaniements des formes héréditaires sous l'influence du français, dont on peut voir de nombreux exemples dans l'ALF : *bleu* > [bʎy], *chaleur* [ʃaly], *chasseur* [ʃasyr], *cheveu* [ʃvy], *couleur* [kulyr], *déjeuner* [dezyne, dezyne, dezyner], *deux* [dy], *à eux* [a y], *fleurs* [fʎyr], *heure* [yr], *heureux* [yry, ery], etc. Le *Promptuaire* ne permet pas de savoir si cette prononciation s'observait aussi dans le français du Poitou au XVI^e siècle. Le Gaygnard autorise la rime du participe passé de *taire* aussi bien avec *batu* 'battu' qu'avec *feu* (< FÖCŪM), ce qui est compatible avec l'hypothèse que les « proto-œ » s'y prononçaient uniformément [y]. Cependant il utilise la graphie *tu* pour noter ce participe passé dans le premier cas, et la graphie *teu* dans le second. Une autre hypothèse serait que dans les milieux poitevins cultivés, on commençait à adopter une prononciation plus proche de la norme pour les voyelles écrites ⟨eu⟩ ou ⟨œu⟩ qui aurait été générale pour les reflets des « proto-œ », mais seulement variable pour les reflets des suites [əy], de telle sorte que le participe passé de *taire* pouvait continuer à se prononcer [ty] permettant la rime avec *battu*, mais aussi [tø] (ou [teɣ], peut-être) permettant la rime avec *feu*. La présentation matérielle du *Promptuaire*, malheureusement, ne permet pas de décider entre ces deux hypothèses ou d'autres encore également possibles.

Yves Charles MORIN
Université de Montréal

Références Primaires

- ANONYME, *De l'accent de la langue françoise et la manière de le purifier dans notre province*, Clermont, Nicolas Jacquard, premier Impr. et Lib. ordinaire du Roye, de Monseigneur l'Évêque et du Clergé, 1672.
- AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d', *Histoire universelle*, tome second, Maillé, Jean Moussat, 1618.
- AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d', *Les Aventures du baron de Fæneste*, comprises en quatre parties – Les trois premières revueës, augmentees, & distingues par chapitres : ensemble la quatrième partie nouvellement mise en lumière – Le tout par le mesme authour, Au Dezert, aux despens de l'Authour, 1630.
- BAÏF, Jean-Antoine de, *Étrènes de poëzie françoëze an vers mezurez*, Paris, Denys du Val, 1574.
- BELLOT, Jacques, *The French grammer : or an introduction orderly and methodically, by ready rules, playne preceptes and euident examples, teachinge the French tongue : made, and very commodiously set forth for their sakes that desire to ... the perfecte knowlledge of the same language* – By Iames Bellot, gentleman of Caen in Normandy, London in Feetstreet, Thomas Marthe, 1578.
- BELLOT, Jacques, *The French methode : wherein is contained a perfite order of grammer for the French tongue* – Made and set forth by Iames Bellot, gentleman of Caen in Normandy, London, Robert Robynson dwelling in Feter-Lane neere Holborne, 1588.
- BOICEAU DE LA BORDERIE, Jean, *La gente poitevinrie tout de nouvea racourtie, ou Tabelot bain, et bea Chiguanours qui fasan do moichan tours* – Aveque le preces de Jorget et de son vesin, et chansons jouses compousi in bea poictevin, Poeters, Amprimi tout auoure pre Emer Mesner, 1572.
- DES ROCHES, Madeleine Neveu et Catherine Fredonnoit, dames, *Les missives de Mesdames des Roches, Mere et Fille, avec le Ravissement de Proserpine prins du Latin de Coldian* — Et autres imitations et meslanges poëtique, Paris, Abel L'Angelier, 1586.
- DES ROCHES, Madeleine Neveu et Catherine Fredonnoit, dames, *Les missives*, éd. par Anne R. Larsen, Genève, Librairie Droz, 1999.
- ESTIENNE, Robert, *Dictionarium, seu Latinae linguae thesaurus ... cum gallica fère interpretatione*, Paris, Robert Estienne, 1531.
- ESTIENNE, Robert, *Dictionnaire francoislatin contenant les motz et manières de parler francois, tournez en latin*, Paris, Robert Estienne, 1539.
- ESTIENNE, Robert, *Dictionarium latinogallicum, thesauro nostro ita ex adverso respondens*, Paris, Robert Estienne, 1543.
- ESTIENNE, Robert, *Dictionnaire francoislatin, autrement dict Les mots francois, avec les manieres duser diceulx, tournez en latin*, Paris, Robert Estienne, 1549.
- EXPILLY, Jean-Joseph, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, vol. 2, Amsterdam, Desaint et Saillant, 1764.
- FOUQUELIN, Antoine, alias Foclin, *La rhétorique françoise*, Paris, Wechel, 1555.
- GATINEAU, Péan, *Das altfranzösische Martinsleben des Péan Gatineau aus Tours*, éd. critique par Torsten Söderhjelm, Helsingfors, Hagelstam, 1899.
- GRÉBAN, Arnoul, *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban, publié d'après les manuscrits de Paris*, éd. critique par Gaston Paris et Gaston Raynaud, Paris, F. Vieweg, 1878.
- GRÉBAN, Arnoul, *Le Mystère de la Passion*, édition critique par Omer Jodogne, Bruxelles, Palais des Académies, 1965-1983.
- GUIART, Guillaume, *Branche des Royaux lignages, Chronique métrique de Guillaume Guiart*, éd. critique par Jean Alexandre C. Buchon, Paris, Verdrière, 1828.
- HART, John, *The Opening of the unreasonable writing of our English Toung* (ms), 1551.
- HART, John, *An Orthographie, conteyning the due order and reason, howe to write or paint thimage of mannes voice, most like to the life of nature*, London, W. Seres, 1569.
- HART, John, *A Methode or comfortable beginning for all vnlearned, whereby they may bee taught to read English...* London, Henrie Denham, 1570.
- JODELLE, Étienne, *Les œuvres et meslanges poetiques d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin*, volume 2, éd. par Ch. Marty-Laveaux, Paris, Alphonse Lemerre, 1870.

- LA MOUSSAYE, Charles Gouyon, baron de, *Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye, 1553-1587*, éd. par Gustave Vallée, Paul Parfouru, Paris, Perrin & Cie, 1901.
- LANOUE, Odet de, *Le dictionnaire des rimes françoises*, selon l'ordre des lettres de l'alphabet — auquel deux traités sont ajoutez, l'un, des coniugaisons françoises, l'autre, de l'orthographe françoise, Genève, les héritiers d'Eustache Vignon, 1596.
- LE DOYEN, Guillaume, *Annales et chronicques du Pais de Laval et parties circonvoisines, depuis l'an de Nostre Seigneur Jhesu-Crist 1480 jusqu'à l'année 1537*, avec un préambule retrospectif du temps anticque, jadis composées par feu maistre Guillaume le Doyen, en son vivant notaire Roïal au Comté de Laval, publiées pour la 1^{re} fois par M. H[onoré] Godbert, avec notes et éclaircissements de M. Louis la Beauluère, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Laval, Honoré Godbert, 1859.
- LE FEVRE, Jean, *Dictionnaire des rymes françoises de feu M. Jehan Le Fevre*, Dijonnois, chanoine de Langres, reduit en bon ordre, et augmenté d'un grand nombre de vocables et Monosyllabes François — le tout pour l'avancement de la jeunesse en Poësie Française, éd. par Estienne Tabourot, Paris, Galliot du Pré, 1572.
- LE FEVRE, Jean, *Dictionnaire des rimes françoises, premièrement composé par Jean Le Fevre*, Dijonnois, chanoine de Langres & de Bar sur Aube, et depuis augmenté, corrigé et mis en bon ordre par le Seigneur des Accords, éd. par Estienne Tabourot, Paris, Jean Richer, 1587.
- LE GAYGNARD, Pierre, *Promptuaire d'unisons ordonné et disposé methodiquement [...] avec quelques autres poesies de son invention*, Poitiers, Nicolas Courtoys, 1585.
- LE GAYGNARD, Pierre, *L'Aprenmolire françois, pour aprendre les jeunes enfans et les estrangers a lire en peu de temps les mots des escritures françoises, nouvellement inventé et mis en lumière, avec la vraye ortographe françoise*, Paris, J. Berjon, 1609.
- LE MARCHANT, Jean, *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, éd. critique par Pierre Kunstmann, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973.
- LORRIS, Guillaume de, et Jean de MEUN, *Le roman de la rose*, éd. critique par Ernest Langlois, Paris, Firmin-Didot, 1914-1924.
- MAILLAUD, Jean, Philippe-Bernard JAUNET et Liliane HALBMEYER, *Notaires de Fontenay-le-Comte : analyses d'un choix de pièces (1578-1632)*, La Roche-sur-Yon, Archives départementales de la Vendée, 2010. http://recherche-archives.vendee.fr/archives/fonds/FRAD085_notairesfontenay/.
- MEIGRET, Louis, *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*, Paris, Denis Janot, 1542.
- MEIGRET, Louis, *Le trètté de la grammere françoëze*, Paris, Chrestien Wechel, 1550.
- MÉNAGE, Gilles, *Observations de monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris, Claude Barbin, 1672¹, 1675²-1676.
- PELETIER DU MANS, Jacques, *Dialoguë de l'ortografé e prononciacion françoësç*, Poitiers, Marnef, 1550¹ / Lyon, Jean de Tournes, 1555².
- PELETIER DU MANS, Jacques, *L'Art poëtiquë*, Lyon, Jean de Tournes & Guil. Gazean, 1555.
- PALSGRAVE, Jehan, *Lesclarissement de la langue Francoyse compose par maistre Jehan Palsgraue Angloys natyf de Londres et gradue de Paris*, Londres, Haukyns, 1530.
- PÉAN GATINEAU, *Das altfranzösische Martinsleben des Péan Gatineau aus Tours*, éd. critique par Torsten Söderhjelm, Helsingfors, Hagelstam, 1899.
- PIGNON, Jacques (éd.), *La gente poitevinrie, recueil de textes en patois poitevin du XVI^e siècle*, éd. critique par Jacques Pignon, avec introduction, notes et glossaire, Paris, D'Artrey, 1960a.
- RAMUS, Pierre La Ramée, dit Petrus, *Gramere*, Paris, André Wechel, 1562.
- RAMUS, Pierre La Ramée, dit Petrus, *Grammaire de P. de La Ramée, lecteur du Roy en luniversité de Paris*, Paris, André Wechel, 1572.
- RIVAUDEAU, André de. *Les œuvres d'André de Rivaudeau, Gentilhomme du Bas Poitou. Aman – tragedie sainte... outre deux livres du mesme autheur... Complaintes... diverses Poësies*, Poitiers, Nicolas Logeroys, 1566.
- RONCARD, Pierre de, *Abbrege de l'Art poëtique François*, Paris, Gabriel Buon, 1565.
- SÉBILLET, Thomas, *Art poetique françois – Pour l'instruction des ieunes studieux, & encor peu avancéz en la Pöésie Française*, Paris, Arnoul l'Angelié, 1548.

TAHUREAU, Jacques, *Sonet, Odes et Mignardises amoureuses de l'Admirée*, Poitiers, chez les de Marnefs et Bouchetz frères, 1554.

Références Secondaires

- AROUÏ, Jean-Louis, « La rime imparfaite au XVI^e siècle », *Linguista sum – Mélanges offerts à Marc Dominicy à l'occasion de son soixantième anniversaire*, éd. Emmanuelle Danblon, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 17-25.
- AVALLE, D'Arco Silvio, *Cultura e lingua francese delle origini nella « Passion » di Clermont-Ferrand*, Milan, Riccardo Ricciardi, 1962.
- AVALLE, D'Arco Silvio, *La doppia verità – Fenomenologia ecdotica et lingua letteraria del medioevo romanzo*, éd. Lino Leonardi, Firenze, Edizioni del Galluzzo e Fondazione Ezio Franceschini, 2002.
- BEAUCHET-FILLEAU, Eugène Henri Edmond et Charles de CHERGÉ, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2^e éd. entièrement refondue, considérablement augm. et publiée, éd. Henri Andelme Alexandre Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905.
- BETTENS, Olivier, *Chantez-vous français*, consulté 2015-10-1. <http://virga.org/cvf/>
- BRIQUET, Apollin, « Compte rendu de l'ouvrage de Pierre Le Gaygnard, 1585, "Promptuaire d'unisons..." », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* n°15, 1862, p. 1093-1095.
- BJURMAN, Monica, *The phonology of Jacques Bellot's Le maistre d'escole Anglois (1580) : together with readings of the anonymous editions of 1625, 1647, 1652, 1657, 1670, 1679, and 1695*, Stockholm, Almqvist & Wiksell international, 1977.
- CHAMARD, Henri, *Joachim du Bellay, 1522-1560*, Lille, au siège de l'Université, 1900.
- CHAUVEAU, Jean-Paul, *Évolutions phonétiques en gallo*, Paris, CNRS, 1989.
- CELEYRETTE-PIETRI, Nicole, *Les dictionnaires des poètes – De rimes et d'analogie*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1985.
- CORNULIER, Benoît de, « Rime et contre-rime en tradition orale et littéraire », *Poétique de la rime*, éd. Michel Murat et Jacqueline Dangel, Paris, Champion, 2005, p. 125-178.
- DANIELSSON, Bror, « La prononciation du français au XVI^e siècle d'après John Hart (1551, 1569, 1570) et G. Ledoyen de la Pichonnaye (1576) », *Mélanges de linguistique et de philologie : Fernand Mossé in Memoriam*, Paris, Didier, 1959, p. 75-86.
- DEES, Anthonij, Marcel DEKKER, Onno HUBER et Karin van REENEN-STEIN, *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer, 1987.
- DIDOT, Ambroise Firmin, *Observations sur l'orthographe ou orthographe française, suivies d'une histoire de la réforme orthographique depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours*, 2^e éd. revue et considérablement augmentée, Paris, Ambroise Firmin Didot, 1868.
- DILLER, George Ellmaker, *Les dames Des Roches : étude sur la vie littéraire à Poitiers dans la deuxième moitié du XVI^e siècle*, Paris, Droz, 1936.
- FOUCHÉ, Pierre, *Phonétique historique du français*, vol. 3 : les consonnes, Paris, Klincksieck, 1956¹, 1966².
- GESS, Randall, « The myth of phonologically distinctive vowel length in Renaissance French », *Historical Romance Linguistics : Retrospective and Perspectives*, éd. Randall Gess et Debbie Arteaga, Amsterdam, Benjamins, 2006, p. 53-76.
- GESS, Randall, « More on (distinctive!) vowel length in historical French », *Journal of French language studies* n° 18, 2008, p. 175-187.
- GILLIÉRON, Jules et Edmond EDMONT, *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 1902-1910.
- GOUGENHEIM, Georges, « Un traité de 1672 sur la manière de purifier l'accent de la Province d'Auvergne », *Revue d'Auvergne* n° 47, 1933, p. 33-44.
- GUICCIARDINI, Lodovico, *Description de tout le País Bas autrement dict la Germanie inferieure, ou Basse-Allemagne*, Anvers, Guillaume Silvius, 1567.

- HAAG, Eugène et Émile, *La France protestante*, tome 6, deuxième édition, éd. Henri Bordier, Paris, Fischbacher, 1888.
- HERMANS, Huguette, *La « déclaration des abus » d'Honorat Rambaud comme témoin du système phonologique du moyen français*, thèse de doctorat, Louvain, Katholieke Universiteit Leuven, 1985.
- JESPERSEN, Otto, *John Hart's pronunciation of English (1569-1570)*, Heidelberg, Carl Winter, 1907.
- JOUYNEAU-DESLOGES, René Alexis, « Notice à propos d'un auteur poitevin : Pierre Le Gaygnard », *Procès-verbal de la séance publique du Lycée des Sciences et des Arts, établi à Poitiers*, tenue le 5 Fructidor de l'an cinquième de la République française, une et indivisible, Poitiers, Étienne-Pierre-Julien Catineau. 1797 – an V, p. 44-54.
- LA BOURALIÈRE, Auguste de, *Bibliographie poitevine, ou Dictionnaires des auteurs poitevins et des ouvrages publiés sur le Poitou jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, éd. Alfred Richard, Poitiers, J. Levrier et G. Bonamy, 1908.
- LA CHAUSSÉE, François de, *Les parlers du centre-ouest de la Vendée*, Paris, Éditions d'Artrey, 1966.
- LANGLOIS, Ernest, *Recueil d'Arts de seconde rhétorique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1902.
- LAVAUD, Jacques, « Le Poitou intellectuel et littéraire », *Visages du Poitou*, troisième édition, éd. Jean Chagnolleau, Gaston Dez, René Crozet et Jacques Lavaud, Paris, Horizons de France, 1942, 157-194.
- LEDAIN, Bélisaire, *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres : comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902.
- LEMERCIER, Aimé-Prospère, *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye*, Nancy, Imprimerie Paul Sordoillet, 1887.
- LONGNON, Auguste, *Les noms de lieu de la France ; leur origine, leur signification, leurs transformations*. Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des hautes études (Section des sciences historiques et philologiques), éd. Paul Marichal et Léon Mirot, Paris, Édouard Champion, 1920-1929.
- LOTE, Georges, *Histoire du vers français*, tome 6 – *Le XVI^e et le XVII^e siècles – Les genres poétiques ; les vers et la langue ; la réforme de la déclamation dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1991.
- LUSIGNAN, Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique – Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- MAGNIEN-SIMONIN, Catherine, « Poitiers, 1588 : Thomas Bicarton ou du droit pour un Ecossais d'être un poète français », *Albineana, Cahiers d'Aubigné* n° 6, 1995, p. 71-98.
- MEYER-LÜBKE, Wilhelm, « Zur Geschichte des o in Südwestfrankreich », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 47, 1925, p. 462-464.
- MILLET, abbé Adrien, *Les Grammairiens et la phonétique ou l'enseignement des sons du français depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Monnier, 1933.
- MORIN, Yves Charles, « On the morphologization of word-final consonant deletion in French », *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, éd. Henning Andersen, Berlin, Mouton de Gruyter, 1986, p. 167-210.
- MORIN, Yves Charles, « La variation dialectale et l'interdiction des suites Voyelle + e muet dans la poésie classique », *Le vers français : histoire, théorie, esthétique*, éd. Michel Murat, Paris, Champion, 2000a, p. 193-227.
- MORIN, Yves Charles, « Le français de référence et les normes de prononciation », *Le français de référence : Constructions et appropriations d'un concept*, éd. Michel Francard, Geneviève Geron et Régine Wilmet, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, n° 26, 2000b, p. 91-135.
- MORIN, Yves Charles, « Le statut linguistique du chva ornemental dans la poésie et la chanson françaises », *Le sens et la mesure : de la pragmatique à la métrique — Hommages à Benoît de Cornulier*, éd. Jean-Louis Aroui, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 459-498.
- MORIN, Yves Charles, « L'implantation du français à Marseille au XVI^e siècle : les voyelles nasales et les semi-voyelles », *Langues : Histoires et usages dans l'aire méditerranéenne*, éd. Teddy Arnavielle, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 225-238.

- MORIN, Yves Charles, « On the phonetics of rhymes in classical and pre-classical French : a sociolinguistic perspective », *Historical Romance Linguistics : Retrospective and Perspectives*, éd. par Randall Gess et Debbie Arteaga, Amsterdam, Benjamins, 2006, p. 131-162.
- MORIN, Yves Charles, « Le Gaynard (1609) : L'ancienne orthographe, la nouvelle pédagogie et la réforme orthographique », *Orthographe française : Évolution et pratique*, éd. Alain Desrochers, France Martineau et Yves Charles Morin, Ottawa, Éditions David, 2008a, p. 51-90.
- MORIN, Yves Charles, « Le Mystère du siège d'Orléans : le chva ornemental et l'activation des consonnes étymologiques dans le français du XV^e siècle », *Por s'onor croistre — Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Pierre Kunstmann*, éd. Yvan Lepage et Christian Milat, Ottawa, Éditions David, 2008b, p. 257-271.
- MORIN, Yves Charles, « Acquiring the vowel system of a cognate language : the role of substrate and spelling in the development of the French spoken in Marseilles during the sixteenth century ». *Romanística sin complejos — Homenaje a Carmen Pensado*, éd. Fernando Sánchez Miret, Bern/Berlin/Bruxelles/Frankfurt am Main, Peter Lang, 2009, p. 409-454.
- MORIN, Yves Charles, « L'imaginaire norme de prononciation aux XVI^e et XVII^e siècles », *L'introuvable unité du français — Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e-XVIII^e siècle)*, éd. Serge Lusignan, France Martineau, Yves Charles Morin et Paul Cohen, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 145-226.
- MORIN, Yves Charles, « Sources et évolution des distinctions de durée vocalique : l'éclairage du gallo-roman », *Études de linguistique gallo-romane*, éd. Mario Barra-Jover, Guylaine Brun-Trigaud, Jean-Philippe Dalbera, Patrick Sauzet et Tobias Scheer, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2012, p. 117-148.
- MORIN, Yves Charles, « Les reflets du r final de mot dans la chronique de Guillaume Le Doyen, notaire Roial au Comté de Laval (1480-1537) », *Dialectologie et étymologie galloromanes — Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, éd. Yan Greub et André Thibault, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 2014, p. 191-216.
- MORIN, Yves Charles et Martine OUELLET, « Les [ε] longs devant [s] en français : Sources historiques et évolution », *Revue Québécoise de Linguistique* n° 20, fasc. 2, 1991, p. 11-33 et n° 21, fasc. 1, 1991, p. 195.
- POPE, Mildred Katharine, *From Latin to modern French with especial consideration of Anglo-Norman*, Manchester, Manchester University Press, 1934¹, 1952².
- PIGNON, Jacques, *L'évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres)*, Paris, Éditions d'Artrey, 1960b.
- POUGNARD, Gaston, *Le parler « franco-provençal » d'Aiript commune de Romans, Canton de Saint-Maixent, Deux-Sèvres*, La Rochelle, chez l'auteur, 1952.
- POTÉZ, Henri, « Essai sur les Clercs Parisiens de Douai et le Puy de l'Assomption établi en l'Église Notre-Dame — La confrérie des clercs parisiens du puy de l'Assomption de Douai », *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture Sciences & Arts centrale du département du Nord séant à Douai*, Douai, Imprimerie Goulois, 1937, 3^e série, t. 11, p. 45-98.
- ROY, Bruno, « Des angevinismes dans le Pathelin ? », *Le Moyen français* n° 39-41, 1997, p. 461-478.
- SÉGUY, Jean, *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1954-1973.
- SHIPMAN, George R, *The vowel phonemes of Meigret*, Washington, D.C., Georgetown University Press, 1953.
- SVENSON, Lars-Owe, *Les parlers du Marais Vendéen : phonétique, morphologie et syntaxe, textes, onomastique, lexique*, Göteborg, Elanders, 1959.
- THUROT, Charles, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, en 3 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1881-1883.
- TRÉNARD, Louis, *De Douai à Lille, une université et son histoire*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1978.
- VAGANAY, Hugues, *Le sonnet en Italie et en France au XVI^e siècle : Essai de bibliographie comparée*, Lyon, Au siège des Facultés catholiques, 1903.

- VAGANAY, Hugues, *Le Mariage honni par Desportes, louangé par Blanchon, Le Gaynard, Rouspeau*, Mâcon, Protat Frères, 1908.
- VAN EVEN, Ed, « Une chaire de littérature française à Louvain en 1562 », *Messenger des sciences historiques, ou, Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, Gand, Eug. Vanderhaegen, 1884, p. 406-418.
- WARTBURG, Walther von, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vol, Leipzig, Schroeder / Bonn, Klopp /Bâle, Helbing & Lichtenhahn / Bâle, Zbinden, 1922-2002.